

**RAPPORT
FINANCIER**

2019



Rapport financier annuel 2019

Rapport financier annuel 2019

Sommaire

Rapport de gestion du Conseil d'administration	3
Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019	23
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels IFRS	60
Comptes annuels	61
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	75
Responsable du document	79

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Rapport de gestion du Conseil d'administration	3
1. Situation de la société et activité au cours de l'exercice 2019	4
2. Trafic	4
3. Chiffre d'affaires péage	4
4. Entretien du réseau en service	4
5. Exploitation du réseau et sécurité des clients	5
6. Risques financiers liés aux effets du changement climatique	5
7. Gestion des risques et contrôle interne	5
8. Procédures de gestion des risques	9
9. Financement	10
10. Recherche et développement	10
11. Comptes individuels IFRS	11
12. Rapport sur la gestion de la société	11
13. Comptes sociaux	11
14. Informations sur les délais de paiement	13
15. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2019	13
16. Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société	13
17. Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce	14
18. Programme de rachat d'actions	14
19. État de la participation des salariés au capital de la société	14
20. Observations du Comité social et économique	14
21. Rapport des commissaires aux comptes	14
22. Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration	14
Annexe	17
Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	17

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Situation de la société et activité au cours de l'exercice 2019

1. Situation de la société et activité au cours de l'exercice 2019

Le chiffre d'affaires de Cofiroute s'établit à 1 479,5 millions d'euros pour l'exercice 2019, en progression de 2,7 %. Il est pour l'essentiel constitué des recettes de péages qui ont progressé compte tenu d'une croissance du trafic constatée sur le réseau interurbain de + 1,5 %.

Le taux d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires ressort à 75,7 % contre 74,6 % en 2018.

Les investissements sur le réseau en service se sont élevés en 2019 à 190 millions d'euros. Ils portent notamment sur la mise en œuvre des différents programmes contractualisés avec l'État concédant, dont la poursuite des travaux des deuxièmes phases d'aménagement du réseau interurbain (ERI2) et la mise en œuvre du Plan de relance autoroutier signé en 2015.

L'endettement financier net s'élève à 3,6 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

2. Trafic

Le trafic sur le réseau interurbain de Cofiroute a progressé de 1,5 % en 2019; la croissance constatée a été de + 1,5 % pour les véhicules légers (VL) et de + 1,6 % pour les poids lourds (PL). L'intensité kilométrique moyenne sur le réseau est ainsi de 30 199 véhicules/jour en 2019.

Le trafic VL est impacté par le niveau du prix élevé du carburant mais bénéficie en 2019 d'un effet de base positif lié aux manifestations de Gilets Jaunes en 2018 et d'un trafic dynamique en décembre 2019 compte tenu des grèves. Le trafic PL suit le relatif dynamisme de l'économie française.

Le trafic du Duplex A86 présente un recul de 4,3 % du nombre de transactions, avec un retrait légèrement plus marqué les week-end et jours fériés (- 6,8 %) qu'au cours des jours ouvrés (- 3,5 %). Le trafic moyen en jours ouvrés s'établit ainsi à 35 417 véhicules/jour pour l'année 2019.

3. Chiffre d'affaires péage

Les recettes de péage s'élèvent à 1 460,1 millions d'euros en 2019, réparties à hauteur de 1 390,4 millions d'euros pour le réseau interurbain (+ 2,8 % par rapport à 2018) et 69,7 millions d'euros pour le Duplex A86 (+ 0,4 % par rapport à 2018).

Les revenus des activités annexes s'élèvent à 19,4 millions d'euros en 2019.

4. Entretien du réseau en service

Les investissements sur le réseau en service s'élèvent à 190 millions d'euros en 2019, dont 32 millions d'euros correspondent au renouvellement des équipements (IEAS).

4.1. Duplex A86

Les investissements de l'année 2019 portent sur l'achèvement des travaux de finition (essentiellement l'achèvement de la signalisation de rabattement) et sur la poursuite du plan de renouvellement des équipements (notamment ventilation des locaux techniques, plots de jalonnement, aspersion).

4.2. Travaux d'amélioration du réseau interurbain

Dans le cadre des deuxièmes phases d'aménagement du réseau interurbain (ERI2), les travaux se sont achevés pour le doublement des viaducs du Cher et de la décharge du Cher sur l'A85, et la mise au profil en travers définitif de l'A28 section Alençon - Le Mans. Les travaux se poursuivent concernant la mise au profil en travers définitif de l'A85 section Villefranche-sur-Cher - Saint-Romain sur Cher et le doublement des trois autres viaducs de l'A85 (Langeais, La Perrée et La Roumer) en Indre-et-Loire. Les études et procédures de l'élargissement du contournement nord d'Angers sur l'A11 se poursuivent.

Dans le cadre du Plan de relance autoroutier (PRA), les travaux de rétablissements des 29 continuités écologiques se sont achevés en février 2019. Les travaux de création de parkings de covoiturage se poursuivent, portant à 537 le nombre de places de parking de covoiturage créées à fin 2019. Les travaux d'aménagements hydrauliques sur l'A71 sont en cours. La construction du parc multimodal de Longvilliers sur l'autoroute A10 a démarré en juin 2019.

Les travaux portant sur 70 km de minéralisation du terre-plein central sur l'A10 entre Sainte-Maure de Touraine et Poitiers Sud se sont terminés en 2019.

Les travaux d'élargissement de l'A10 au nord d'Orléans se poursuivent.

Les travaux d'élargissement de l'A10 entre Sainte-Maure et Veigné ont commencé en septembre 2019.

Plan d'investissement autoroutier

Le Plan d'investissement autoroutier a été validé par décret du 28 août 2018 publié le 30 août 2018. Il prévoit un programme de 5 opérations destinées à améliorer la mobilité dans le territoire notamment pour favoriser les déplacements urbains et périurbains. 4 de ces opérations font l'objet de conventions de financement qui ont été signées en 2019 entre la société et les collectivités territoriales concernées.

Les études concernant les échangeurs de la Porte de Gesvres, de Gidy et de Laval ainsi que les trois écoponts se poursuivent.

Les travaux de l'échangeur de l'Huisne Sarthoise ont démarré au mois de juin 2019.

⁽¹⁾ Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts.

5. Exploitation du réseau et sécurité des clients

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Taux d'accidents ^(*)	17,12	18,55	19,04	17,18
Taux d'accidents corporels ^(*)	3,95	4,76	4,16	3,92
Taux de tués ^(*)	0,21	0,10	0,18	0,24

^(*) Nombre d'accidents ou accidents corporels ou tués/nombre de km parcourus x 10⁸.

Les indicateurs définitifs ne seront validés que début février en ce qui concerne les tués (délai de 30 jours).

Les indicateurs à fin décembre 2019 montrent :

- une baisse du taux d'accidents due majoritairement à la diminution des accidents matériels de plus de 10 % ;
- une baisse du taux d'accidents corporels (- 4,8 % d'accidents corporels). La gravité est en forte hausse avec 31 victimes graves de plus (102 en 2019 contre 71 en 2018) ;
- une hausse du taux de tués avec notamment 8 tués de plus.

Cofiroute est membre fondateur de la Fondation d'Entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable qui a mené des actions de sensibilisation à la sécurité routière auprès des automobilistes, en orientant particulièrement ses messages sur les risques liés à la somnolence et à l'inattention au volant.

Cofiroute a relayé ces campagnes sur son réseau en contribuant à l'organisation des Espaces siestes mis en place sur les aires de services et de repos, pendant les animations #BienArriver et en participant aux côtés de la Fondation à des opérations locales. Des actions spécifiques de sensibilisation à destination des chauffeurs poids lourds se sont poursuivies avec en particulier la participation aux 24 heures du Mans poids lourds.

À l'occasion de ces événements, un grand nombre de collaborateurs de Cofiroute a été mobilisé.

6. Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Le changement climatique fait peser des risques sur le domaine des transports et l'activité d'opérateur de mobilité d'intérêt public.

En 2019, une nouvelle politique environnementale visant à positionner le développement durable à un niveau stratégique a été élaborée. Cette politique est axée autour de 3 grandes thématiques :

- la lutte contre le changement climatique (réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre) ;
- la transition vers une économie circulaire (réduction et valorisation des déchets, usage efficace des ressources) ;
- la préservation des milieux naturels (protection de la biodiversité et des écosystèmes, préservation de la ressource en eau et de la qualité de l'air).

Pour réduire ces risques liés au changement climatique, la stratégie suivante a été mise en place :

- réduction des émissions directes liées à l'activité avec un objectif de réduction des gaz à effet de serre (GES) ;
- transition vers une mobilité durable et des transports bas carbone en soutenant de nouvelles formes de mobilité (covoiturage, transports collectifs sur autoroutes et voies rapides), en mettant en œuvre en accord avec l'État et en associant dans certains cas les collectivités locales ou d'autres partenaires, des programmes visant à encourager les pratiques de covoiturage, favoriser le transport collectif sur autoroute et améliorer l'accueil des autocars sur autoroute, ou implanter des bornes de recharge pour véhicules électriques sur les aires.

Cette stratégie s'inscrit dans la lignée de celle du Groupe VINCI visant à réduire ses émissions de GES, à accompagner ses clients dans la recherche d'une meilleure efficacité énergétique, et les inciter à adopter un comportement éco-responsable.

7. Gestion des risques et contrôle interne

7.1. Cartographie des risques

Dans le cadre de la démarche initiée par le Groupe VINCI pour la mise à jour du système de gestion des risques, Cofiroute a élaboré une cartographie des risques permettant d'obtenir une vision globale et surtout une hiérarchisation des risques majeurs auxquels la société est confrontée et qui peuvent nuire à l'atteinte de ses objectifs, notamment en termes de résultats.

Cette cartographie permet d'identifier une liste de risques majeurs qui doivent faire par conséquent l'objet d'une attention particulière. Cette cartographie a été élaborée sur la base des consultations menées auprès de chacune des directions opérationnelles et des fonctions supports de la société.

La réflexion s'est structurée autour des différents processus de l'entreprise identifiés dans son système de management de la qualité. La description des risques, ses conséquences et les moyens pour les maîtriser ont été identifiés dans la matrice avec un classement suivant l'occurrence, l'impact, la criticité et s'il s'agit d'un risque stratégique.

D'autre part, une cartographie des risques issue de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, a été établie et est précisée ci-après.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Gestion des risques et contrôle interne

7.2. Éthique et conformité

7.2.1. Cartographie des risques

Une cartographie des risques a été élaborée en matière de corruption. Cette cartographie des risques recense et évalue les risques internes et externes de corruption, et à ce titre, elle permet à la société d'identifier les mesures de prévention et de détection à mettre en œuvre pour pallier les risques.

7.2.2. La Charte "Éthique et Comportements" VINCI

À l'échelle du Groupe, une Charte "Éthique et comportements" a été établie en 2010 puis révisée en 2017 pour l'adapter aux dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Cette Charte est annexée au règlement intérieur de la société et a été notifiée à l'ensemble des salariés concernés qui doivent en accuser réception et l'accepter. Elle définit les règles de conduite qui s'imposent à l'ensemble des entreprises et à tous les collaborateurs du Groupe.

7.2.3. Le code de conduite anticorruption VINCI

La Charte "Éthique et Comportements" de VINCI s'accompagne d'un Code de conduite anticorruption. Ce Code annexé au règlement intérieur de la société et notifié à l'ensemble des salariés concernés qui doivent en accuser réception et l'accepter, définit les règles du Groupe en matière de lutte contre les différentes formes de corruption.

7.2.4. Dispositif d'alerte interne: création de la plateforme "VINCI Integrity"

Le processus de suivi des comportements éthiques est coordonné à l'échelle du Groupe par une Direction Éthique et Vigilance. Le Groupe est désormais doté d'une plateforme "VINCI Integrity" permettant à tous les collaborateurs de signaler, en toute confidentialité, les manquements graves aux règles et engagements en matière d'éthique.

7.2.5. Évaluation des tiers

Une clause anticorruption a été insérée dans les modèles de contrats de prestations de services. Cette clause rappelle les grands principes de l'éthique des affaires et comporte un lien vers la Charte "Éthique et Comportements" de VINCI que le cocontractant s'engage à respecter en signant le contrat.

7.2.6. Formation et sensibilisation

Deux modules de sensibilisation "e-learning" (" anticorruption – enjeux et risques " et " conflit d'intérêts ") ont été mis en ligne. Cette sensibilisation a pour objectif de rappeler aux salariés les enjeux et les bonnes pratiques en matière d'anticorruption. Les modules ont été diffusés à l'ensemble des salariés concernés.

7.3. Protection des données à caractère personnel

La société se conforme à la réglementation et la législation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée.

7.3.1. Organisation

Un Comité informatique et libertés VINCI Autoroutes se réunit chaque mois pour échanger sur les sujets relatifs à la protection des données à caractère personnel. Tout nouveau traitement de données à caractère personnel fait l'objet de formalités préalables.

Des référents de la protection des données à caractère personnel ont été nommés dans chaque direction.

7.3.2. Formation et sensibilisation

Un module de sensibilisation e-learning "RGPD" a été mis en ligne et a pour objectif de sensibiliser les salariés à la protection des données à caractère personnel et notamment de connaître les différents types de données à caractère personnel et l'utilisation qui peut en être faite.

7.3.3. La prise compte de la conformité

La Direction de l'Ingénierie et des Systèmes d'Information en lien avec la Direction Juridique a réalisé une cartographie des outils informatiques comportant des données à caractère personnel.

Une réunion sur l'avancée de la cartographie est organisée deux fois par an par le Directeur général où sont présents le Délégué à la Protection des Données, la Direction Juridique et les référents de la protection des données à caractère personnel de chaque direction.

7.3.4. Projets

Une clause relative à la protection des données à caractère personnel est intégrée dans les modèles de contrat et est adaptée à la nature des prestations.

Par ailleurs, la protection des données à caractère personnel et la réalisation des formalités préalables figurent parmi les rubriques à compléter pour l'examen des projets soumis à l'examen du Comité d'engagement.

7.4. Le contrôle interne

7.4.1. L'organisation du contrôle interne

L'organisation générale du contrôle interne de l'entreprise repose sur :

- la formalisation de la stratégie de l'entreprise et des prises de décision ;
- le pilotage et le suivi de l'activité ;
- l'information et la coordination des différentes entités de l'entreprise.

7.4.2. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs soient conformes aux orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la société ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux et aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité de la société.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les flux financiers, monétaires ou dématérialisés. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

7.5. Principes d'action et de comportement

7.5.1. La décentralisation

La décentralisation de l'organisation de l'exploitation de la société par secteurs géographiques dotés des moyens nécessaires, permet aux responsables locaux de prendre rapidement les décisions opérationnelles utiles.

7.5.2. Les délégations de pouvoirs

Le système de délégations de pouvoirs de la société s'exerce dans le respect des principes d'action et de comportement suivants :

- strict respect des règles édictées par le Directeur général notamment en matière de délégation, d'engagements et d'information financière et comptable ;
- transparence et loyauté des collaborateurs, vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel, et vis-à-vis des services fonctionnels. Chaque délégataire doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter ces difficultés avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles de l'entreprise ;
- respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où l'entreprise opère ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer ces principes par les moyens adaptés (oralement et/ou par écrit) et de montrer l'exemple ;
- sécurité des personnes et des biens ;
- rigueur et culture de gestion.

7.5.3. La Charte Relations sous-traitants, VINCI

Cette charte, adressée en 2013 à l'ensemble des managers, précise l'importance de travailler de manière loyale avec ses sous-traitants et fournisseurs. À ce titre, les donneurs d'ordre du Groupe prennent six engagements fondamentaux et veillent à ce qu'ils soient appliqués.

7.5.4. La sécurité des personnes

La sécurité des personnes est au cœur des préoccupations de l'entreprise et la maîtrise des risques professionnels traduite notamment dans l'objectif zéro accident est intégrée dans l'ensemble des processus de l'entreprise. Les ressources et les outils (sensibilisation, formation, procédures, indicateurs) sont adaptés à cette politique d'entreprise. Cofiroute est certifiée ISO 45001.

7.5.5. Référentiels internes

En interne, le dispositif de contrôle interne s'organise autour de plusieurs référentiels :

- les règles à respecter par les collaborateurs au sein de l'entreprise sont précisées, principalement et notamment, dans le règlement intérieur, complété par des notes de service ou tout autre document émanant de la Direction générale ou de ses représentants ;
- une charte informatique définit les règles et conditions que doivent respecter les utilisateurs des ressources du système d'information, notamment en matière de sécurité et de protection des données. Ce document a été complété en 2012 par une charte destinée aux administrateurs informatiques.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Gestion des risques et contrôle interne

7.6. Les comités internes à l'entreprise

Le comité de direction

Instance d'information, de débat, de coordination et de décision, il réunit tous les 15 jours le Directeur général et certains Directeurs.

Le Comité d'engagements

Tout engagement financier et/ou contractuel significatif de Cofiroute, ou tout investissement supérieur à 240 000 euros est examiné préalablement par un Comité d'engagements, présidé par le Directeur général, qui examine l'engagement pris par Cofiroute dans son ensemble (aspects financier, technique, juridique ou autre, garanties, cautions, autres engagements hors bilan), l'opportunité de l'investissement et son impact sur les comptes de l'entreprise.

7.7. Les revues de Direction générale

Les revues de concessions

Trois revues de concessions en 2019 ont eu pour objet, d'une part, le suivi des obligations résultant des contrats de concession, de leurs avenants et du contexte réglementaire et d'autre part, de dresser le bilan du dialogue avec l'État sur ce périmètre.

Les revues de direction Qualité Sécurité Environnement

Les revues de direction examinent chaque année les résultats de la politique QSE de l'entreprise et en fixent les orientations futures, sur la base des audits réalisés et de l'analyse de l'efficacité des processus opérationnels et des processus support.

Le système de management QSE de l'entreprise, y compris ces revues de direction, a fait l'objet d'un renouvellement de certification de conformité à la norme ISO 9001 (management de la qualité) et ISO 14001 (management de l'environnement) et d'une première certification de conformité à la norme ISO 45001 (management de la santé et de la sécurité) pour l'activité de construction, d'exploitation et d'entretien du réseau autoroutier.

Dans un principe d'amélioration continue, un plan d'actions sécurité prévention destiné au personnel de l'entreprise est élaboré chaque année. Il comporte des actions relatives à l'ensemble des processus de l'entreprise dans les domaines de la formation, de la communication, de l'amélioration des outils de la prévention. Son objectif ultime est d'atteindre le zéro blessé au travail pour l'ensemble des salariés. Il s'appuie notamment sur la Politique Prévention Sécurité de VINCI Autoroutes adoptée en juin 2016. Il fait l'objet d'un suivi régulier.

La démarche maîtrise d'ouvrage zéro accident est déclinée par l'ensemble des directions opérationnelles auprès des entreprises sous-traitantes qui réalisent des travaux sur le réseau Cofiroute.

7.8. Les processus de contrôle

7.8.1. Le système comptable

Le système d'engagement des dépenses

Le système d'information et de gestion de l'entreprise repose sur le logiciel SAP. Il comporte différentes fonctionnalités dont la comptabilité, le contrôle de gestion, les achats, la facturation, la gestion des investissements.

Les restrictions suivantes ont été mises en place :

- l'engagement des dépenses (charges et investissements) est autorisé selon des seuils personnalisés, paramétrés dans le logiciel ; cet engagement est un préalable obligatoire à la comptabilisation, puis au paiement des dépenses ;
- les fonctions comptabilité fournisseurs, et création ou modification d'un fournisseur, ainsi que les règlements, sont centralisés ;
- une séparation des fonctions comptabilisation et paiement des factures fournisseurs est opérée.

Procédures de comptabilisation des recettes et des dépenses

Les procédures à l'intention des utilisateurs du système comptable et de gestion sont formalisées et à la disposition de chacun au sein de l'intranet de la société.

Une procédure préalable à la comptabilisation de la recette de péage permet de séparer la fonction contrôle de la fonction production : un contrôle croisé est effectué par les directions concernées (Direction Financière, Direction de l'Ingénierie et des Systèmes d'Information et Direction de l'Exploitation), donnant lieu à une analyse mensuelle.

Arrêté des comptes

La Direction Financière est en charge de l'établissement et de la validation des comptes semestriels et annuels de l'entreprise, du respect des principes comptables et procédures appliqués par les différentes directions de l'entreprise.

Dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes assurent le contrôle des procédures et du respect des principes comptables.

7.8.2. Établissement et suivi des budgets

Le contrôle de gestion met en œuvre et coordonne les procédures budgétaires pour l'ensemble de l'entreprise. Chaque direction saisit ses propositions budgétaires dans le système SAP aux dates requises. Elle rédige une note explicative faisant le lien entre les propositions budgétaires et les prévisions d'activité, les risques et aléas identifiés.

Le budget et trois recalages annuels font l'objet d'une présentation et d'une analyse faite par chacune des directions de l'entreprise en présence du Directeur général et du Directeur Financier. Les budgets délégués à chaque direction font ensuite l'objet d'une validation formelle par la Direction générale, et d'un suivi régulier tout au long de l'année.

7.8.3. Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie est réalisée dans le respect des directives de trésorerie établies par le Groupe VINCI. Le placement des disponibilités s'effectue auprès de VINCI Autoroutes dans le cadre d'une convention de trésorerie signée en octobre 2011.

La gestion du risque de taux obéit à des règles prudentielles définies par le Groupe VINCI.

Dans le cadre de la gestion de sa dette, notamment l'exposition aux risques de marché, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés tel que décrits dans l'annexe aux comptes individuels IFRS "Données relatives à l'endettement financier net" et "Informations relatives à la gestion des risques financiers".

Les décisions concernant les principales opérations de financement et de gestion de la dette sont prises lors de Comités de trésorerie qui se réunissent à période régulière et préalablement à toute opération importante.

Les pouvoirs bancaires sont octroyés de façon limitée, dans le respect des directives de trésorerie du Groupe VINCI ; la nature des pouvoirs accordés et les bénéficiaires font l'objet d'un recensement régulier.

Les directives et notes d'information du Groupe VINCI pour prévenir les risques de fraude ont été diffusées au sein des services financiers.

7.9. Les rapports

Rapports à la Direction générale et aux actionnaires

La Direction Financière transmet mensuellement à la Direction générale et aux actionnaires de la société un suivi du chiffre d'affaires de l'entreprise, de ses principaux indicateurs d'activité et de son endettement net.

Elle transmet également les éléments suivants :

- l'arrêté des comptes semestriels et annuels ;
- les comptes prévisionnels de l'année N (1^{re} visée en novembre N-1, suivie de 4 recalages au cours de l'année, en mars, mai, septembre et novembre) ;
- le plan triennal révisé chaque année.

Rapports à l'autorité concédante

Au titre de ses deux contrats de concession, Cofiroute rend compte régulièrement de ses engagements à son autorité concédante. Cofiroute a notamment transmis en juin 2019 les comptes sociaux de l'année 2018, les comptes rendus d'exécution de chaque contrat de concession et le compte rendu annuel d'exploitation. Les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction des usagers sont également transmis annuellement ainsi qu'un bilan sur le volet "Sécurité". Au titre du plan de relance, Cofiroute remet également des bilans trimestriels d'avancement des opérations ainsi qu'un rapport biennal. Des réunions trimestrielles ont lieu avec le concédant sur l'avancement de l'ensemble des projets d'aménagement et des politiques d'entretien du patrimoine. L'exploitation fait l'objet de réunions semestrielles. Une réunion annuelle de synthèse de suivi contractuel se déroule en début d'année avec le concédant.

Rapport à l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières (ARAFER)

Un rapport sur l'activité de la Commission des marchés doit être adressé annuellement à l'ARAFER. Ce rapport sur l'activité de la Commission des Marchés pour l'année 2018 a été transmis le 27 mars 2019.

8. Procédures de gestion des risques

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes individuels IFRS

La Direction Financière, rattachée à la Direction générale, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières, sociales et IFRS, diffusées à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Elle est notamment en charge de :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et IFRS ;
- la définition et le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS selon les directives du Groupe VINCI.

Les commissaires aux comptes sont associés aux réflexions et aux travaux liés à la mise en application des opérations comptables complexes. Ils présentent à la Direction Financière leurs remarques et observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent une lettre d'affirmation signée par le Directeur général et le Directeur financier.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Financement

Procédures mises en place afin de prévenir et maîtriser les risques liés à son activité

Dans le cadre du système de management qualité sécurité et environnement, certifié selon les normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 couvrant l'ensemble des activités de Cofiroute, une identification des risques et des opportunités de tous les processus a été réalisée, et fait l'objet d'un plan d'action revu une fois par an.

L'exploitation du réseau en service fait l'objet de procédures internes et externes réunies dans une documentation intitulée "Bibliothèque Opérationnelle Technique". En particulier, les interventions sont formalisées pour chaque autoroute du réseau, par un Plan d'Intervention et de Secours (PIS) qui a pour objet de définir et de faciliter la coordination et la mise en œuvre des mesures de secours et d'exploitation depuis le traitement des incidents quotidiens et mineurs jusqu'aux perturbations graves pour lesquelles le Préfet n'a pas décidé de mettre en œuvre un plan d'Urgence ou un Plan Orsec.

Une procédure de permanence concerne l'ensemble du réseau ; elle se compose de permanences opérationnelles 24 h/24 h tenues par le personnel de l'exploitation, d'une permanence de la Direction générale assurée par un des membres du comité de direction et d'une permanence Communication.

Un plan de continuité d'activité a été mis en place afin de garantir une continuité des activités de Cofiroute en cas de sinistre ou d'évènement perturbant gravement son fonctionnement normal.

Procédures mises en place afin de garantir le système d'information

Un Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) commun a été nommé en 2013 pour l'ensemble des entités de VINCI Autoroutes. Il a pour mission principale d'harmoniser les politiques, systèmes de management de la sécurité informatique et normes de SSI entre les entités, en participant notamment à l'élaboration de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de VINCI Autoroutes et à sa déclinaison au sein de Cofiroute.

Il est également responsable de l'identification et de l'évaluation des risques. Il définit et contrôle l'application des plans de réponse aux incidents de sécurité. Il s'assure de la mise en œuvre de la sécurité dans les différents projets informatiques. Un correspondant SSI du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a également été nommé.

Procédures liées au contrôle interne

Le Directeur général a précisé l'organisation du contrôle interne constitué :

- d'un responsable du contrôle de la fraude au péage ;
- d'un responsable de la certification de la recette ;
- d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information ;
- et d'un responsable du contrôle interne.

Ils ont recours, en tant que de besoin, à des prestataires externes pour les missions d'audit indépendant qu'ils estiment nécessaires. Ces quatre personnes ont établi des plans d'actions coordonnées entre eux et rendent compte de leur traitement directement auprès du Directeur général.

9. Financement

Au 31 décembre 2019, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 1097,7 millions d'euros dont 17,7 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 1080 millions d'euros d'encours disponible d'une ligne de crédit interne avec VINCI.

L'endettement financier net s'établit à 3628,3 millions d'euros au 31 décembre 2019. La dette à long terme après prise en compte des produits dérivés de couverture est indexée à taux fixe à hauteur de 51 % et à taux variable à hauteur de 49 %.

10. Recherche et développement

Au cours de l'année 2019, le programme de développement a concerné des projets digitaux et innovants destinés à améliorer le niveau de service délivré aux clients et de façon progressive la gestion opérationnelle dans le domaine de l'exploitation et en matière de patrimoine.

En particulier, le projet Performance Information Trafic a été déployé sur le réseau permettant aux opérateurs sécurité d'avoir accès en temps réel aux données fournies par des opérateurs de mobilité. Ce projet permet d'avoir une supervision des différents évènements ayant lieu sur le réseau en complément des procédures existantes. Les outils développés permettent également d'améliorer la qualification et la diffusion de l'information trafic à la Radio VINCI Autoroutes et sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, une application a été mise à disposition de l'ensemble des agents routiers pour permettre de remonter en temps réel les informations provenant du terrain concernant un évènement.

Le projet FULL BIM s'est poursuivi en 2019 pour permettre de structurer l'ensemble des process métiers, des méthodes et des outils de travail autour d'un système unifié d'information et de gestion des infrastructures et des équipements de la route. Le projet FULL BIM s'inscrit dans toutes les phases de nos projets d'infrastructures : conception, réalisation, livraison, exploitation avec les objectifs suivants :

- améliorer le pilotage et la gestion de nos infrastructures ;
- développer le dialogue entre l'ensemble des acteurs internes et externes ;
- faciliter la continuité de l'information et le transfert de connaissances à chaque phase des projets, mieux maîtriser les risques, les délais et le coût des projets sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures et des équipements.

Un nouvel outil de gestion de dépannage a également été déployé sur le réseau.

Enfin dans le domaine des véhicules autonomes et connectés, Cofiroute a mené en juillet 2019 en partenariat avec PSA une expérimentation permettant à un véhicule de circuler en toute autonomie sur un tronçon de l'autoroute A10 comportant une barrière de péage et un balisage et d'effectuer un arrêt d'urgence sur un refuge. Cette expérimentation permet de mettre en avant le rôle de l'infrastructure dans le développement du véhicule autonome en matière de connectivité et d'informations transmises au véhicule.

11. Comptes individuels IFRS

11.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par un chiffre d'affaires d'exploitation, fruit de l'exploitation du péage, et un chiffre d'affaires construction, dû pour les prestations de construction des infrastructures réalisées pour le compte de l'État.

Le chiffre d'affaires d'exploitation s'établit, pour l'année 2019, à 1 479,5 millions d'euros (contre 1 441,1 millions en 2018), soit une progression de + 2,7 %.

Le chiffre d'affaires construction s'élève à 159,3 millions d'euros, contre 139,9 millions d'euros en 2018, en augmentation de + 13,8 %. Ce montant correspond à la sous-traitance de construction, Cofiroute ne dégagant pas de marge sur ses activités de maîtrise d'ouvrage.

Le chiffre d'affaires total (exploitation/construction) s'établit à 1 638,8 millions d'euros par rapport à 1 581,1 millions d'euros en 2018.

11.2. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel ressort à 864 millions d'euros en 2019, contre 816,8 millions d'euros en 2018.

11.3. Résultat financier

Le résultat financier ressort à - 73 millions d'euros en 2019, contre - 74,6 millions d'euros en 2018.

11.4. Résultat net

Le poste d'impôts sur les bénéfices ressort à - 272,5 millions d'euros, en hausse par rapport à 2018 (- 253 millions d'euros) du fait de la hausse du résultat avant impôts.

Le résultat net s'établit à 518,6 millions d'euros, en hausse de 29,3 millions d'euros par rapport à 2018 (489,3 millions d'euros).

11.5. Bilan

L'endettement financier net s'élève à 3 628 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 3 637 millions d'euros à fin 2018.

12. Rapport sur la gestion de la société

En application des dispositions de l'article L.233-16 I du code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations constituant le rapport sur la gestion de la société.

(en millions d'euros)	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires d'exploitation	1 479,5	1 441,1	1 400,4	1 363,5	1 306,4	1 283,6
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	159,3	139,9	121,0	94,1	80,9	100,3
Chiffre d'affaires total	1 638,8	1 581,1	1 521,4	1 457,7	1 387,3	1 383,9
Résultat net part du Groupe	518,6	489,3	457,1	476,8	375,9	337,0
Endettement financier net	(3 628)	(3 637)	(3 773)	(4 115)	(1 856)	(2 374)

13. Comptes sociaux

13.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires d'exploitation ressort à 1 479,5 millions d'euros en 2019 (contre 1 441,1 millions en 2018), en progression de + 2,7 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 869,1 millions d'euros, contre 807,6 millions en 2018.

Le résultat net ressort à 539,4 millions d'euros en 2019, contre 490,3 millions en 2018, conséquence principalement de la progression du chiffre d'affaires.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Comptes sociaux

13.2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R.225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure ci-dessous :

(en euros)

Nature des Indications	2015	2016	2017	2018	2019
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124
- Nombre d'actions émises	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
- Chiffre d'affaires	1 306 366 245	1 363 549 599	1 400 415 619	1 441 144 343	1 479 531 094
- Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	875 091 942	918 844 493	976 759 596	976 021 187	1 082 689 267
- Impôt sur les bénéfices	202 117 413	234 579 314	240 955 096	249 027 594	273 493 710
- Contributions supplémentaires sur l'impôt société	28 271 259	7 715 938	44 069 603	8 192 732	9 000 113
- Bénéfices après impôts, contribution, participation des salariés, amortissements et provisions	384 197 177	449 538 878	448 772 769	490 261 966	539 396 845
- Montant des Bénéfices distribués		2 917 261 301	446 355 590	582 843 483	552 445 198
- Dettes à long terme	2 618 534 505	3 862 563 137	3 878 926 740	3 624 463 023	3 568 613 802
- Coût de revient de la concession	9 013 567 871	9 026 995 021	9 158 765 875	9 324 967 905	9 508 416 856
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
- Bénéfice après impôt et participation des salariés mais avant amortissement et provisions	158,00	165,68	168,78	175,03	194,80
- Bénéfice après impôt et participation des salariés, amortissements et provisions	94,66	110,76	110,58	120,80	132,90
- Dividende par action	0,00	718,80	109,98	143,61	136,12
4. PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 482	1 455	1 408	1 360	1 345
- Montant de la masse salariale	57 694 572	55 685 936	53 422 239	50 912 502	50 901 573
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	34 447 855	33 735 150	34 596 891	34 151 890	31 867 553

13.3. Proposition d'affectation du résultat 2019

Il est proposé d'affecter le résultat de la façon suivante :

Bénéfice net	539 396 845
Report à nouveau antérieur	13 081 288
Bénéfice distribuable	552 478 133
Dotation à la réserve légale	-
Distribution acompte sur dividendes en août 2019	100 204 760
Proposition distribution solde de dividendes	452 240 438

La distribution des dividendes ainsi présentée correspond à un dividende de 136,12 euros par action pour chacune des 4 058 516 actions, soit :

- selon la décision du Conseil d'administration en date du 25 juillet 2019, cette distribution a fait l'objet d'un acompte de 24,69 euros par action représentant 100 204 760 euros mis en paiement le 30 août 2019 ;
- il est proposé de mettre en paiement le solde de 111,43 euros par action représentant 452 240 438 euros.

En application de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Au titre de 2018

- Distribution d'un acompte représentant 96 470 925 euros, mis en paiement le 30 août 2018.
- Distribution du solde représentant 486 372 557 euros, mis en paiement le 28 mars 2019.

Au titre de 2017

- Distribution d'un acompte représentant 81 292 075 euros, mis en paiement le 31 août 2017.
- Distribution du solde représentant 365 063 514 euros, mis en paiement le 29 mars 2018.

Au titre de 2016

- Distribution d'un acompte représentant 1 314 147 481 euros, mis en paiement le 7 septembre 2016.
- Distribution d'un acompte représentant 1 492 032 237 euros, mis en paiement le 15 décembre 2016.
- Distribution du solde représentant 111 081 583 euros, mis en paiement le 7 avril 2017.

Les commissaires aux comptes donneront dans leur rapport sur les comptes annuels les conclusions de leurs opérations de contrôle et des vérifications spécifiques prévues par la loi.

14. Informations sur les délais de paiement

Conformément à l'arrêté du 6 avril 2016 en application de l'article D.441-4 du code de commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

	Article D.441 I - 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I - 2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	918					76	123	719	202	165	1218	2304
Montant total des factures concernées TTC	4 161 921 €	16 760 €	7 805 €	0 €	12 246 €	36 811 €	15 510 111 €	19 687 000 €	33 035 €	4 552 €	65 146 €	207 143 200 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et des créances litigieuses												
Nombre des factures exclues	26	8	13	9	86	116			0	0	11 615	11 615
Montant total des factures exclues	12 558 €	6 440 €	20 291 €	2 972 €	210 173 €	239 876 €			0 €	0 €	25 592 633 €	25 592 633 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés contractuel ou légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : suivant loi LME 60 jours date d'émission de facture						Délais légaux : 30 jours date de facture					

Dépenses somptuaires (article 39-4 CGI)

En vertu de l'article 39-4 du CGI, les dépenses d'amortissement des voitures particulières, pour la fraction de leur prix d'acquisition qui excède un certain plafond, ou loyer correspondant, ne sont pas déductibles sur le plan fiscal. Ainsi, la société Cofiroute, pour la détermination de son résultat fiscal imposable, a réintégré un montant de 165 996 euros au titre de l'année 2019.

15. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2019

Les tarifs du Duplex A86 ont été augmentés au 1^{er} janvier 2020 en application de l'arrêté interministériel du 26 décembre 2019.

Les tarifs de péage du réseau interurbain seront augmentés au 1^{er} février 2020 en application du Contrat de concession et du Contrat de plan. La hausse du tarif kilométrique moyen est de + 0,71 %.

16. Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Conformément à l'article L.225-100 du code de commerce, vous trouverez ci-dessous une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société.

Les contrats de concession avec des durées restantes de 14,5 ans pour le réseau interurbain et 67 ans pour l'A86 et les contrats de plan conclus avec l'État donnent à Cofiroute une bonne visibilité sur ses perspectives d'activité et contribuent à en assurer la performance financière.

Les risques majeurs auxquels Cofiroute est exposée concernent la recette, liée à l'acceptabilité du péage, et le trafic qui est corrélé à l'activité économique pour le trafic des poids lourds et, dans une moindre mesure, à l'évolution de la consommation et des prix du carburant à la pompe pour celui des véhicules légers.

Le niveau d'endettement financier net de 3 628 millions d'euros est à mettre en regard des investissements réalisés dans le cadre de la construction du réseau autoroutier concédé qui s'élèvent en valeur nette à 4 647 millions d'euros, et de la récurrence de cash-flow élevé. Le risque financier associé à ce niveau d'endettement concerne la politique de gestion de la dette, notamment l'utilisation d'instruments financiers ; cette politique et les règles de prudence appliquées sont décrites dans l'annexe aux comptes annuels IFRS, dans les notes sur les informations relatives à l'endettement financier net et à la gestion des risques financiers.

Prêts interentreprises

La société n'a pas accordé de prêt (avec des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques) entrant dans le périmètre de l'article L.511-6 du code monétaire et financier.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

17. Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

Aucune convention visée à l'article L.225-38 du code de commerce n'est à approuver au cours de l'exercice 2019.

18. Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale de la société n'a pas procédé à des autorisations d'opérations d'achat d'actions de la société.

19. État de la participation des salariés au capital de la société

En application de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune portion du capital de la société n'est détenue par les salariés.

20. Observations du Comité social et économique

En application de l'article L.2312-25 du code du travail, il est communiqué au Comité d'entreprise l'ensemble des documents transmis à l'assemblée générale des actionnaires.

21. Rapport des commissaires aux comptes

Le rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes relate l'accomplissement de leur mission.

22. Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration

22.1. Composition du Conseil et parité

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration de Cofiroute est composé de :

- Pierre Coppey ;
- la société Cofiroute Holding ;
- la société VINCI Autoroutes ;
- la société VINCI Concessions ;
- la société VINCI Autoroutes Services ;
- la société VINCI Autoroutes Projets 4 ;
- la société VINCI Autoroutes Projets 11 ;
- Pierre Trotot ;
- Alexandra Serizay ;
- Marianne Laigneau ;
- Sylvain Lefol.

Le Conseil d'administration comprend onze Administrateurs dont six femmes et répond ainsi à l'exigence de représentation équilibrée prescrite par l'article L.225-18-1 du code de commerce (les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour apprécier la proportion conformément au code de commerce).

22.2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont régulièrement convoqués et reçoivent, préalablement à la tenue des conseils, les informations nécessaires à leurs travaux et décisions dans le respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et contractuelles. Les administrateurs ont par ailleurs la possibilité, le cas échéant, de consulter l'ensemble des informations disponibles sur la société.

Les commissaires aux comptes sont invités aux réunions du conseil d'administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels.

Les administrateurs sont nommés pour 4 ans.

Il est également précisé que la société VINCI SA a décidé d'adhérer au code AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise du 6 octobre 2008, lors de la réunion de son Conseil d'administration du 13 novembre 2008.

22.3. Limitations éventuelles de pouvoirs de la Direction générale

Aucune limitation ne vient réduire l'exercice plein et entier par le Directeur général des pouvoirs attachés à ses fonctions.

22.4. Fonctionnement de la société

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et le taux moyen de participation au Conseil a atteint 90,90 %.

Le Conseil a procédé à l'évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration à l'aide de questionnaires adressés aux administrateurs. Ces derniers sont très satisfaits de l'organisation des réunions, de l'information qui leur est fournie et des exposés qui leur sont présentés.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil a consacré le 1^{er} février 2019 un point à l'ordre du jour à débattre sur son fonctionnement.

22.5. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Pour les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale, il est renvoyé au Titre V des statuts reproduit ci-après :

" TITRE V / ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 21

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Article 22

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées des versements exigibles, quel que soit le nombre d'actions possédé par chacun d'eux.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.

Dans toutes les assemblées, les titulaires d'actions ont le droit d'assister à la réunion ou de s'y faire représenter sans formalités préalables, si leurs actions ont été inscrites sur le registre des titres nominatifs, cinq jours au plus tard, avant la date de l'assemblée.

Le Conseil d'administration a la faculté de réduire ou de supprimer ce délai.

Les assemblées générales sont présidées : soit par le Président ou l'un des Vice-Présidents du Conseil d'administration, soit par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Article 23

Les assemblées générales Ordinaires ou Extraordinaires, statuant dans les conditions légales de quorum et de majorité qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation en vigueur.

Article 24

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément aux dispositions légales.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés soit par le Président du Conseil d'administration soit par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur général. Ils peuvent également être certifiés par le Secrétaire de l'assemblée.

Au cours de la liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur."

22.6. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de convention intervenue, entre d'une part, un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société et d'autre part, une filiale de la société.

22.7. Informations concernant les mandataires sociaux

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice 2019 est jointe en annexe.

22.8. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par la société, ainsi que par les sociétés contrôlées par la société au sens de l'article L.233-16 du code de commerce et par la société qui contrôle la société.

- M. Marc Bouron, Directeur général

Rémunérations attribuées durant l'exercice

Rémunération fixe	180 000 €
Rémunération variable	110 000 €
Jetons de présence	-
Avantage en nature	3 773 €

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration

Plans d'attribution d'actions de performance existants

Nombre d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

	Exercice 2019
N° et date du plan	AP 2019 17/04/2019
Nombre d'actions gratuites	5 550
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	415 362 €
Date d'acquisition définitive	17/04/2022
Date de disponibilité	17/04/2022
Condition de performance	oui

Stocks options attribuées durant l'exercice

M. Marc Bouron n'a pas bénéficié d'attribution de stocks options en 2019.

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

M. Marc Bouron n'a pas levé d'option en 2019.

Pour l'exercice 2019, la société Cofiroute a versé un montant global annuel de jetons de présence de 12 250 euros, réparti entre les membres conformément aux règles de répartition adoptées par le Conseil d'administration.

22.9. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous vous exposons ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Nous vous précisons que le capital social de Cofiroute au 31 décembre 2019 est ainsi réparti :

- VINCI Autoroutes 65,33 %
- Cofiroute Holding 34,65 %
- Autres 0,00015 %

À la connaissance des membres du Conseil d'administration, il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

22.10. Délégations de compétences et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Aucune délégation n'a été accordée.

Le Président

M. Pierre COPPEY

Annexe

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

État des mandats de M. Pierre COPPEY sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Mandats exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI	Directeur général adjoint		20/06/2016	
VINCI	Membre du Comité d'orientation et de coordination			
VINCI	Membre du Comité exécutif		01/07/2009	
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Directeur général		05/01/2019	
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Président du Conseil d'administration et Administrateur		01/07/2009	
COFIROUTE	Administrateur		18/12/2007	
COFIROUTE	Président		30/04/2009	
CONSORTIUM STADE DE FRANCE	Administrateur		07/05/2014	
CONSORTIUM STADE DE FRANCE	Président du Conseil d'administration		22/11/2016	
ARCOUR	Administrateur		26/11/2004	
ARCOUR	Président		03/12/2009	
SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL CÔTE D'AZUR PROVENCE ALPES	Président et Administrateur		25/07/2019	
RADIO VINCI AUTOROUTES	Président		02/05/2011	
VINCI AUTOROUTES	Président		10/02/2010	
VINCI STADIUM	Président		18/04/2014	
VINCI AUTOROUTES SERVICES	Président		17/11/2010	
NICE ECO STADIUM	Membre Titulaire du Comité de surveillance		30/09/2016	
LA FABRIQUE DE LA CITÉ	Administrateur		16/11/2010	
LA FABRIQUE DE LA CITÉ	Membre du Comité d'orientation		21/01/2016	
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	Président		07/04/2011	
STADE BORDEAUX ATLANTIQUE	Membre Titulaire du Comité de surveillance		30/09/2016	
LNRD	Président		09/10/2017	
VINCI AUTOROUTES RHÔNE-ALPES	Président		12/12/2018	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 2	Président		12/12/2018	
ULYS FREE	Président		08/12/2016	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 4	Président		08/12/2016	
VIAVEIS	Président		30/06/2017	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 6	Président		10/07/2017	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 7	Président		23/08/2017	
CYCLOPEAI	Président		15/03/2018	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 9	Président		06/03/2018	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 10	Président		04/04/2018	
CYCLOPEAI SERVICES	Président		31/07/2019	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 7 PRIME	Président		03/05/2018	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 11	Président		03/05/2018	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 12	Président		31/08/2018	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 14	Président		24/05/2019	

Mandats exercés au sein du Groupe VINCI à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
LONDON STADIUM 185	Director		17/01/2017	21/01/2019

Annexe

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Mandats exercés hors du Groupe en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AUORE	Président			
NEWFUND MANAGEMENT	Administrateur		15/02/2008	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur	SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL CÔTE D'AZUR PROVENCE ALPES	25/07/2014	25/07/2019
VINCI AUTOROUTES	Administrateur Membre Fondateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	14/03/2011	

État des mandats de M. Marc BOURON sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Mandats exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
COFIROUTE	Directeur général		11/12/2014	
ARCOUR	Administrateur		25/02/2011	
ARCOUR	Directeur général		03/12/2009	
AUTOROUTES TRAFIC	Président		20/12/2019	
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	Vice-Président		13/06/2014	
JARDINS DE LA VOIE ROMAINE	Président		10/03/2010	
ARCOS	Président		27/11/2015	
VINCI AUTOROUTES ALSACE	Président		01/12/2015	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
COFIROUTE	Administrateur Membre Fondateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE	13/06/2014	
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	JARDIN DE LA VOIE ROMAINE	10/03/2010	
VINCI CONCESSIONS	Administrateur	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	09/07/2019	

État des mandats de M. Xavier HUILLARD sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Mandats exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI	Administrateur		09/01/2006	
VINCI	Membre du Comité d'orientation et de coordination		12/11/2007	
VINCI	Président-directeur général		06/05/2010	
VINCI	Président du Comité exécutif		09/01/2006	
VINCI CONCESSIONS	Président		20/06/2016	
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI POUR LA CITÉ	Président		26/06/2006	

Mandats exercés au sein du Groupe VINCI à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI DEUTSCHLAND GmbH	Vorsitzender des Aufsichtsrats		16/06/2003	
KANSAI AIRPORTS	Director		21/04/2016	

Mandats exercés hors du Groupe en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AÉROPORTS DE PARIS	Membre du Comité des rémunérations, nominations et de la gouvernance		15/07/2014	
INSTITUT DE L'ENTREPRISE	Membre du Bureau		25/01/2017	
AUORE	Administrateur		31/12/2019	
AUORE	Vice-Président		01/01/2004	31/12/2019
L'AIR LIQUIDE	Administrateur		03/05/2017	
L'AIR LIQUIDE	Président du Comité de rémunération		16/05/2018	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI	Administrateur	VINCI ÉNERGIES SA	23/08/2006	
VINCI	Administrateur	LA FABRIQUE DE LA CITÉ	16/11/2010	
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE L'EST DE LYON	Administrateur	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	23/03/2006	
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	COFIROUTE	28/07/2011	

Mandats de représentant permanent exercés hors du Groupe en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI	Administrateur	AÉROPORTS DE PARIS	15/07/2014	

État des mandats de M. Bernard HUVELIN sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019**Mandats exercés au sein du Groupe VINCI à l'étranger**

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
VINCI FINANCE INTERNATIONAL	Administrateur		28/01/2013	
VINCI FINANCE INTERNATIONAL	Président		28/01/2013	

Mandats exercés hors du Groupe à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
FINANCIÈRE TCC	Gérant		2017	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
SEMANA	Administrateur	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	09/09/2014	
COFIROUTE HOLDING	Administrateur	COFIROUTE	25/02/2008	

État des mandats de M. Pierre TROTOT sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019**Mandats exercés au sein du Groupe VINCI en France**

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur		22/09/2015	
COFIROUTE	Administrateur		10/09/2015	

Mandats exercés hors du Groupe en France et à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
SOCIÉTÉ EUROPEAN TK'BLUE AGENCY	Membre du Conseil de surveillance		05/01/2018	

Annexe

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

État des mandats de Mme Alexandra SERIZAY sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Mandats exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur		25/07/2018	
COFIROUTE	Administrateur		25/07/2018	

Mandats exercés hors du Groupe en France et à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
DEXIA SA	Administrateur & Président Comité d'audit		01/06/2016	
DEXIA CRÉDIT LOCAL	Administrateur & Président Comité d'audit		novembre 2016	

État des mandats de Mme Marianne LAIGNEAU sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Mandats exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	Administrateur		23/03/2016	
COFIROUTE	Administrateur		24/03/2016	

Mandats exercés hors du Groupe en France et à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
EDF INTERNATIONAL (SAS)	Président et Administrateur		18/07/2017	
EDF RENOUVELABLES	Représentant permanent dans la société EDEV		30/09/2017	
ENEDIS (SA)	Présidente du Conseil de surveillance		11/01/2018	
ENEDIS (SA)	Membre du Conseil de surveillance		06/05/2010	
EDF LUMINUS	Administrateur		18/07/2017	
EDF TRADING Ltd (ROYAUME-UNI)	Administrateur		31/01/2005	
CITÉ UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE DE PARIS	Administrateur en qualité de personnalité qualifiée		29/06/2018	

État des mandats de Mme Marie BASTART sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI CONCESSIONS	Administrateur	COFIROUTE	14/11/2016	
VINCI AUTOROUTES RHÔNE-ALPES	Administrateur	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	23/03/2018	

État des mandats de Mme ESTELLE PIERCOURT sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI CONCESSIONS	Administrateur	SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL CÔTE D'AZUR PROVENCE ALPES	12/12/2018	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 11	Administrateur	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	12/12/2018	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 11	Administrateur	COFIROUTE	22/03/2019	

État des mandats de Mme Nathalie BOIVIN sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Mandats exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
CONSORTIUM STADE DE FRANCE	Administrateur		22/11/2016	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI AUTOROUTES PROJETS 4	Administrateur	AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	23/03/2018	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 4	Administrateur	COFIROUTE	23/03/2018	
VINCI AUTOROUTES PROJETS 4	Administrateur	SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL CÔTE D'AZUR PROVENCE ALPES	04/04/2017	

État des mandats de Mme Marie-Amélie FOLCH sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Mandats exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
SOCIÉTÉ DE RECHERCHES D'ÉTUDES ET DE CRÉATIONS IMMOBILIÈRES (R.E.C.I.M)	Gérant Non Associé		21/06/2013	
SOC 22	Administrateur		12/05/2016	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe VINCI en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
VINCI	Administrateur	SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL CÔTE D'AZUR PROVENCE ALPES	02/02/2018	
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE L'EST DE LYON	Administrateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PARTICIPATIONS ET DE FINANCEMENT	26/06/2013	
VINCI AUTOROUTES SERVICES	Administrateur	COFIROUTE	22/03/2019	

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019	24
Compte de résultat IFRS	24
État du résultat global IFRS de la période	25
Bilan IFRS actif	26
Bilan IFRS passif	26
Tableau des flux de trésorerie IFRS	27
Variation des capitaux propres IFRS	28
Annexe aux comptes individuels IFRS	29
A. Principes généraux et recours aux estimations	30
B. Faits marquants de la période	34
C. Principales composantes du compte de résultat	35
D. Contrats de concession	39
E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	41
F. Capitaux propres	45
G. Financement et gestion des risques financiers	46
H. Avantages du personnel et paiements en actions	54
I. Autres notes	58
J. Événements postérieurs à la clôture	59
K. Litiges	59
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels IFRS	60

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Compte de résultat IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2019	2018
Chiffre d'affaires^(*)	4.1	1 479,5	1 441,1
Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession		159,3	139,9
Chiffres d'affaires total		1 638,8	1 581,1
Produits des activités annexes		1,9	3,6
Charges opérationnelles	4.2	(773,5)	(757,7)
Résultat opérationnel sur activité		867,2	827,0
Paiements en actions (IFRS 2)	20	(3,2)	(2,5)
Autres éléments opérationnels courants			(7,6)
Résultat opérationnel courant		864,0	816,8
Résultat opérationnel	4.2	864,0	816,8
Coût de l'endettement financier brut		(63,5)	(75,8)
Coût de l'endettement financier net	5	(63,5)	(75,8)
Autres produits et charges financiers	6	(9,5)	1,2
Impôts sur les bénéfices	7	(272,5)	(253,0)
Résultat net		518,6	489,3
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	8	127,78	120,56

^(*) Hors chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession.

Cofiroute a appliqué au 1^{er} janvier 2019 la norme IFRS 16 "Contrats de location" selon la méthode dite "rétrospective simplifiée". Par conséquent les données 2018 présentées à titre comparatif n'ont pas été ajustées. Les impacts de cette première application sont présentés en note "A.3. Changement de méthodes comptables".

État du résultat global IFRS de la période

(en millions d'euros)	2019	2018
Résultat net	518,6	489,3
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie ⁽¹⁾	(0,4)	(0,3)
Impôt ⁽²⁾	0,2	0,1
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	(0,3)	(0,2)
Instruments de capitaux propres ⁽³⁾	10,1	0,0
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(2,2)	0,4
Impôt	0,4	(0,2)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	8,3	0,2
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	8,0	(0,0)
Résultat global	526,6	489,2

⁽¹⁾ Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

⁽²⁾ Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et des coûts de couverture.

⁽³⁾ JV des titres de participation par OCI, non recyclés.

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Comptes individuels IFRS

Bilan IFRS actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	4 647,1	4 702,4
Autres immobilisations incorporelles	102	2,9	1,2
Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	101	211,3	215,3
Immobilisations corporelles	101	6,1	6,8
Instruments financiers dérivés actifs non courants	15 - 18	83,1	48,7
Total actifs non courants		4 950,4	4 974,3
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	11	1,6	1,9
Clients et autres débiteurs	11	110,7	106,5
Autres actifs courants d'exploitation	11	53,8	50,9
Instruments dérivés actifs courants	15 - 18	17,3	17,1
Disponibilités et équivalents de trésorerie	15 - 16	17,7	237,6
Total actifs courants		201,0	414,1
Total actifs		5 151,4	5 388,5

Bilan IFRS passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres			
Capital social	13.1	158,3	158,3
Autres instruments de capitaux propres		7,0	7,0
Réserves consolidées		54,2	153,5
Résultat net – part du Groupe		518,6	489,3
Opérations reconnues directement en capitaux propres	13.2	6,0	(2,0)
Total capitaux propres		744,1	806,0
Passifs non courants			
Provisions pour avantages du personnel	19	23,0	19,7
Emprunts obligataires	15 - 18	3 187,5	3 140,5
Autres emprunts et dettes financières	15 - 18	423,2	456,5
Instruments dérivés passifs non courants	15 - 18	30,9	39,2
Dettes de location non courantes	12	2,7	
Autres passifs non courants		7,8	3,8
Impôts différés nets passifs	7.3	129,7	140,4
Total passifs non courants		3 805,0	3 800,1
Passifs courants			
Provisions courantes	11.4	270,0	258,4
Fournisseurs	11	37,9	39,3
Dettes sur immobilisations du domaine concédé		63,7	58,7
Autres passifs courants d'exploitation	11.2	115,1	115,3
Passifs d'impôt exigible		8,1	6,3
Dettes de location courantes		2,9	
Instruments dérivés passifs courants	15 - 18	1,3	0,8
Dettes financières courantes	15	103,3	303,5
Total passifs courants		602,3	782,3
Total passifs et capitaux propres		5 151,4	5 388,5

Tableau des flux de trésorerie IFRS

(en millions d'euros)	Notes	2019	2018
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		518,6	489,3
Dotations aux amortissements	4 4	257,2	251,4
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		11,6	15,5
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	20	(2,7)	(1,6)
Résultat sur cessions		0,2	0,2
Impact d'actualisation des créances et dettes non courantes		(0,9)	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées			(8,5)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	63,5	75,8
Charges financières associées aux contrats de location	6	0,0	
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7	272,5	253,0
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		1 120,0	1 075,1
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	11	(2,2)	4,8
Impôts payés		(279,8)	(257,4)
Intérêts financiers nets payés		(58,8)	(88,6)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	I	779,3	733,9
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(4,4)	(1,7)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	1,5
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)	9 - 10	(181,2)	(157,5)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		10,1	
Autres		(0,3)	8,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(175,8)	(149,1)
Dividendes payés			
- aux actionnaires de Cofiroute	14	(586,6)	(461,5)
- aux minoritaires des sociétés intégrées			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	15 - 16	26,8	7,0
Remboursements d'emprunts long terme	15 - 16	(260,7)	(737,2)
Remboursement des dettes de location & charges financières associées		(3,0)	
Variation des actifs de gestion de trésorerie & autres dettes financières courantes			4,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(823,5)	(1 187,7)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	16	(602,9)
Trésorerie nette à l'ouverture		237,6	840,6
Trésorerie nette à la clôture		17,7	237,6
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie			(4,0)
(Émission) remboursement des emprunts		233,9	730,2
Autres variations		(5,2)	12,6
Variation de l'endettement financier net	15	8,7	135,8
Endettement financier net en début de période		(3 637,0)	(3 772,8)
Endettement financier net en fin de période		(3 628,3)	(3 637,0)

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Comptes individuels IFRS

Variation des capitaux propres IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux Propres				Total
	Capital social	Réserves	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	
Capitaux propres 01/01/2018	158,3	166,9	(2,0)	457,1	780,2
Résultat net de la période				489,3	489,3
Autres éléments du résultat global			(0,0)		(0,0)
Résultat global de la période			(0,0)	489,3	489,2
Affectation de résultat et dividendes distribués		(4,5)		(457,1)	(461,5)
Paielements en actions		(1,9)			(1,9)
Capitaux propres 31/12/2018	158,3	160,5	(2,0)	489,3	806,0
Résultat net de la période				518,6	518,6
Autres éléments du résultat global			8,0		8,0
Résultat global de la période			8,0	518,6	526,6
Affectation de résultat et dividendes distribués		(97,3)		(489,3)	(586,6)
Paielements en actions		(2,0)			(2,0)
Capitaux propres 31/12/2019	158,3	61,2	6,0	518,6	744,1

Annexe aux comptes individuels IFRS

A. Principes généraux et recours aux estimations	30	F. Capitaux propres	45
1. Base de préparation des comptes	30	13. Informations relatives aux capitaux propres	45
2. Recours aux estimations	31	14. Dividendes	45
3. Changement de méthodes comptables	32	G. Financement et gestion des risques financiers	46
B. Faits marquants de la période	34	15. Données relatives à l'endettement financier net	46
C. Principales composantes du compte de résultat	35	16. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	48
4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel	35	17. Informations relatives à la gestion des risques financiers	49
5. Coût de l'endettement financier net	37	18. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	53
6. Autres charges et produits financiers	37	H. Avantages du personnel et paiements en actions	54
7. Impôts sur les bénéfices	38	19. Provisions pour avantages du personnel	54
8. Résultat par action	39	20. Paiements en actions	57
D. Contrats de concession	39	I. Autres notes	58
9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	40	21. Transactions avec les parties liées	58
E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	41	22. Honoraires des commissaires aux comptes	58
10. Immobilisations corporelles et autres incorporelles	41	J. Événements postérieurs à la clôture	59
11. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	42	Tarifs	59
12. Dettes relatives aux contrats de location	44	Affectation du résultat 2019	59
		K. Litiges	59

A. Principes généraux et recours aux estimations

1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes individuels IFRS de Cofiroute au 31 décembre 2019 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019⁽¹⁾.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2019 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers individuels IFRS au 31 décembre 2018, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les comptes individuels IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 31 janvier 2020 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mars 2020.

1.1. Normes et interprétations nouvelles appliquées à compter du 1^{er} janvier 2019

Les impacts de l'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" à compter du 1^{er} janvier 2019 sont décrits en note A.3. Changement de méthodes comptables.

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2019 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de Cofiroute au 31 décembre 2019. Elles concernent principalement :

- IFRIC 23 "Incertitude relative aux traitements fiscaux".
L'interprétation IFRIC 23 qui clarifie les règles de comptabilisation et d'évaluation des incertitudes liées à l'impôt sur les bénéfices, n'a pas d'impact significatif sur l'évaluation des impôts courants et différés de Cofiroute au 1^{er} janvier 2019.
Le bilan au 31 décembre 2018 n'a pas été retraité;
- amendements à IFRS 9 "Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative";
- amendements à IAS 28 "Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises";
- amendements à IAS 19 "Modification, réduction ou liquidation d'un régime";
- améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

La Commission européenne a adopté, le 16 janvier 2020, les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 "Réforme des taux benchmark". Cofiroute a décidé de les appliquer par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2019.

1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2019

Cofiroute n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient la concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2019 :

- amendements à IAS 1 et IAS 8 "Définition du terme significatif";
- amendements à IFRS 3 "Définition d'une activité".

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes ou interprétations est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles de Cofiroute.

⁽¹⁾ Disponibles sur le site : https://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

2. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de leur valeur recouvrable.

Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09);
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

Évaluation à la juste valeur

Cofiroute a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, et, des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti; tels que définis par la norme IFRS 9 "Instruments financiers") sont communiquées en annexe aux comptes individuels IFRS annuels en note G.18. "Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et du "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, Cofiroute utilise principalement les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

- Cofiroute participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.
- Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Cofiroute estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

Valorisation des paiements en actions

Cofiroute comptabilise une charge au titre des paiements en actions relative à l'attribution à certains de ses salariés du plan d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe (PEG) proposé par VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par Cofiroute sont décrites par plan en note H.20. "Paiements en actions".

3. Changement de méthodes comptables

Norme IFRS 16 " Contrats de location "

Cofiroute a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats en cours au 1^{er} janvier 2019, selon la méthode de transition dite " rétrospective simplifiée ". Les données de l'exercice 2018, présentées à titre comparatif, n'ont pas été ajustées conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16.

IFRS 16 " Contrats de location " modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplace la norme IAS 17, et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs, impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location-financement tels que comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2018, selon IAS 17.

Cofiroute n'a pas de contrat de location significatif en position bailleur. Le traitement comptable des contrats de location en position bailleur n'a pas été profondément modifié par IFRS 16 par rapport aux textes comptables applicables jusqu'au 31 décembre 2018.

Cofiroute applique les dispositions d'IFRS 16, décrites ci-dessous, pour l'ensemble de ses contrats de location portant sur des actifs sous-jacents dont la valeur à neuf est significative et/ou dont la durée de location porte sur plus de douze mois en tenant compte des éventuelles options de renouvellement présentes dans le contrat.

Nature des impacts sur les états financiers au 1^{er} janvier 2019 de l'adoption d'IFRS 16

Les contrats de location souscrits par Cofiroute concernent essentiellement du matériel de transport, des biens immobiliers et certains équipements. Avant l'entrée en vigueur d'IFRS 16, Cofiroute qualifiait chacun de ses contrats de location, soit de contrat de location-financement, soit de contrat de location simple. Un contrat de location était qualifié de contrat de location-financement lorsqu'il transférait la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien ; dans le cas contraire, le contrat était qualifié de location simple. Les contrats de location-financement conduisaient à la comptabilisation d'une immobilisation en contrepartie d'une dette et les paiements des loyers étaient alloués au remboursement de la dette et au paiement de la charge d'intérêts. L'actif était amorti sur la durée du contrat ou sur sa durée d'utilité lorsqu'il était probable que l'option d'achat, éventuellement prévue au contrat, serait levée. Pour les contrats de location simple, aucune immobilisation n'était comptabilisée au bilan et une charge de loyers était reconnue au compte de résultat, linéarisée sur la durée du contrat de location. Les loyers payés d'avance ou à payer étaient comptabilisés au bilan au sein du besoin de fonds de roulement.

Contrats de location qualifiés de contrats de location financement au 31 décembre 2018

À la date de transition, Cofiroute ne disposait pas de contrats de location financement.

Contrats de location qualifiés de location simple au 31 décembre 2018

Depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 16, Cofiroute comptabilise une dette de location reflétant la somme des loyers restant à payer, actualisés au taux marginal d'endettement déterminé selon la méthode expliquée ci-après, en contrepartie d'un droit d'utilisation de l'actif sous-jacent. Selon la méthode simplifiée, le montant des droits d'utilisation est égal au montant de la dette de location comptabilisée (dans certains cas, ajusté des loyers payés d'avance ou restant à payer).

IFRS 16 ne s'applique pas aux contrats de location portant sur des durées inférieures à un an ou sur des actifs de faible valeur, les loyers restant comptabilisés en compte de résultat sans impact sur le bilan Cofiroute.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes du contrat et les éventuelles périodes de renouvellement prévues. Cofiroute a pris connaissance des décisions de l'IFRSIC du 26 novembre 2019 sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRSIC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques.

Cofiroute pourrait être amené à réapprécier la durée de certains de ses contrats de location. Pour autant, il n'est pas anticipé d'impacts significatifs.

Les loyers variables ou les prestations de services liés au contrat ne sont pas pris en compte dans la détermination du montant du droit d'usage ni de celui des dettes de location. Ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Pour la détermination du taux marginal d'endettement utilisé pour le calcul des dettes de location, il a été tenu compte principalement de la durée moyenne pondérée des paiements, du risque pays et du risque spécifique de Cofiroute.

Un impôt différé a été constaté sur l'écart entre les droits d'utilisation et les dettes de location, entrant dans le champ de la norme IFRS 16.

Les impacts de la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 sur le bilan d'ouverture de Cofiroute sont présentés ci-après :

Bilan IFRS au 1^{er} janvier 2019

Actif

(en millions d'euros)	31/12/2018 publié	Impacts IFRS 16	01/01/2019 retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	4 702,4		4 702,4
Autres immobilisations incorporelles	1,2		1,2
Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	215,3	7,8	223,1
Immobilisations corporelles	6,8		6,8
Instruments financiers dérivés actifs non courants	48,7		48,7
Total actifs non courants	4 974,3	7,8	4 982,2
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	1,9		1,9
Clients et autres débiteurs	106,5		106,5
Autres actifs courants d'exploitation	50,9	(0,1)	50,8
Instruments dérivés actifs courants	17,1		17,1
Disponibilités et équivalents de trésorerie	237,6		237,6
Total actifs courants	414,1	(0,1)	414,0
Total actifs	5 388,5	7,8	5 396,2

Passif

(en millions d'euros)	31/12/2018 publié	Impacts IFRS 16	01/01/2019 retraité
Capitaux propres			
Capital social	158,3		158,3
Autres instruments de capitaux propres	7,0		7,0
Réserves consolidées	153,5		153,5
Résultat net - part du Groupe	489,3		489,3
Opérations reconnues directement en capitaux propres	(2,0)		(2,0)
Total capitaux propres	806,0		806,0
Passifs non courants			
Provisions pour avantages du personnel	19,7		19,7
Emprunts obligataires	3 140,5		3 140,5
Autres emprunts et dettes financières	456,5		456,5
Instruments dérivés passifs non courants	39,2		39,2
Dettes de location non courantes		5,0	5,0
Autres passifs non courants	3,8		3,8
Impôts différés nets passifs	140,4		140,4
Total passifs non courants	3 800,1	5,0	3 805,1
Passifs courants			
Provisions courantes	258,4		258,4
Fournisseurs	39,3		39,3
Autres passifs courants d'exploitation	115,3		115,3
Autres passifs courants hors exploitation	58,7		58,7
Passifs d'impôt exigible	6,3		6,3
Dettes de location courantes		2,8	2,8
Instruments dérivés passifs courants	0,8		0,8
Dettes financières courantes	303,5		303,5
Total passifs courants	782,3	2,8	785,1
Total passifs et capitaux propres	5 388,5	7,8	5 396,2

La première application d'IFRS 16 n'a pas entraîné d'impact sur les capitaux propres d'ouverture de Cofiroute.

Réconciliation entre les engagements hors bilan de location et la dette de location IFRS 16

(en millions d'euros)

Au 1^{er} janvier 2019

Engagements hors bilan locatifs au 31 décembre 2018		8,1
Taux marginal d'endettement moyen		0,8 %
Engagements hors bilan actualisés au 1^{er} janvier 2019	I	8,0
Engagements relatifs à des contrats de courte durée		(0,3)
Engagements relatifs à des contrats portant sur des actifs de faible valeur		
Total	II	(0,3)
Passifs liés aux contrats de location financement IAS 17		
Options de renouvellements et autres ajustements non présentés en engagements hors bilan		0,0
Total	III	0,0
Dettes de location au 1^{er} janvier 2019	I + II + III	7,8

B. Faits marquants de la période

Les mouvements sociaux nés dans le courant du mois d'octobre 2018, avaient connu sur la fin de l'année précédente un essor important sur le territoire français suite à l'annonce de la hausse du prix du carburant décidée par l'État dans le cadre de la transition énergétique et s'étaient étendus par la suite à diverses autres revendications.

Cofiroute avait été affecté par ce mouvement et, dans une moindre mesure, ces évènements se sont poursuivis en début d'année 2019.

Depuis l'origine du mouvement, Cofiroute a supporté des préjudices tenant principalement à la perte de recettes de péage.

Les évolutions des principaux indicateurs de l'exercice tiennent ainsi compte d'un "effet de base" lié à ces éléments de l'exercice antérieur ainsi que de leur poursuite en début d'année.

En particulier, le trafic enregistré sur l'exercice est en hausse de +1,5 %, soit +1,5 % pour les véhicules légers et +1,6 % pour les poids lourds.

De même, le taux d'EBITDA⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires ressort à 75,7 % en 2019 contre 74,6 % en 2018.

Les opérations du Plan de relance autoroutier en cours se sont poursuivies à un rythme soutenu.

Pour les opérations du Plan d'investissement autoroutier, des conventions de financement, portant sur des opérations destinées à améliorer la mobilité dans les territoires, ont été formalisées avec des collectivités partenaires.

⁽¹⁾ Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts.

C. Principales composantes du compte de résultat

4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

4.1. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, la norme impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats de Cofiroute ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats conclus avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en note D. " Contrats de concession " présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ;
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

(en millions d'euros)

	2019	2018
Chiffre d'affaires - Recettes de péage	1460,1	1422,1
Chiffre d'affaires - Autres	19,4	19,1
Chiffre d'affaires d'exploitation	1479,5	1441,1
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	159,3	139,9
Chiffre d'affaires total	1638,8	1581,1

4.2. Résultat opérationnel

Principes comptables

Les produits des activités annexes regroupent principalement des revenus issus de contrats de location, des ventes de matériels, matériaux et marchandises.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle de Cofiroute avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2).

Le résultat opérationnel courant est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent de Cofiroute hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2) et les autres produits et charges opérationnels courants.

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits considérés comme non courants.

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Annexe aux comptes individuels IFRS

(en millions d'euros)	2019	2018
Chiffre d'affaires^(*)	1 479,5	1 441,1
Chiffres d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession	159,3	139,9
Chiffres d'affaires total	1 638,8	1 581,1
Produits des activités annexes	1,9	3,6
Charges de construction des sociétés concessionnaires	(159,3)	(139,9)
Achats consommés	(9,7)	(10,4)
Services extérieurs	(78,2)	(90,3)
Impôt et taxes	(176,5)	(174,1)
Charges de personnel	(89,1)	(88,4)
Autres produits et charges opérationnels	(0,1)	(0,2)
Dotations aux amortissements	(257,2)	(251,4)
Dotations nettes aux provisions	(3,5)	(2,9)
Charges opérationnelles	(773,5)	(757,7)
Résultat opérationnel sur activité	867,2	827,0
Paielements en actions (IFRS 2)	(3,2)	(2,5)
Autres éléments opérationnels courants		(7,6)
Résultat opérationnel courant	864,0	816,8
Résultat opérationnel	864,0	816,8

^(*) Hors Chiffres d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession.

En 2018, les autres éléments opérationnels courants comprenaient notamment l'impact de l'évolution des clauses d'indexation utilisées pour l'évaluation de la provision pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés (voir note E.11.4. "Analyse des provisions courantes").

4.3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018
Salaires et charges - I	(77,0)	(77,0)
Dont salaires et traitements	(50,9)	(48,9)
Dont charges sociales	(26,1)	(28,2)
Intéressement et participation - II	(12,1)	(11,3)
Total I + II	(89,1)	(88,4)

Au cours de l'exercice 2019, l'effectif moyen se décompose comme suit :

	2019	2018
Effectif moyen	1 345	1 360
Dont managers	250	243
Dont autres collaborateurs	1 095	1 117

4.4. Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(210,0)	(204,2)
Immobilisations corporelles du domaine concédé	(42,9)	(43,5)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(4,4)	(3,7)
Dotations aux amortissements	(257,2)	(251,4)

Les amortissements des immobilisations corporelles du domaine concédé incluent au 31 décembre 2019, - 2,9 millions d'euros d'amortissements sur droits d'utilisation des contrats, suite à l'application de la norme IFRS 16 " Contrats de location " (voir en note A.3. " Changement de méthodes comptables ").

5. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat ;
- le recyclage des coûts des couvertures financières.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 63,5 millions d'euros en 2019 contre 75,8 millions d'euros en 2018. Cette amélioration s'explique principalement par l'effet combiné de la baisse des taux et de l'encours de dette.

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Passifs financiers évalués au coût amorti	(87,9)	(100,6)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	(0,0)	(0,0)
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	24,8	24,8
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(0,4)	0,0
Total coût de l'endettement financier net	(63,5)	(75,8)

Le poste "Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs" s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	24,6	24,5
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	42,8	3,9
Variations de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(42,8)	(3,9)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	0,3	0,3
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,0	0,0
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	24,8	24,8

6. Autres charges et produits financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, l'incidence des coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

(en millions d'euros)	2019	2018
Coûts d'actualisation provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés	(10,0)	1,5
Coûts d'actualisation provisions des créances et dettes non courantes	0,9	
Coûts d'actualisation provisions pour engagements de retraite	(0,4)	(0,4)
Charges financières liées aux contrats de location	(0,0)	
Total autres charges et produits financiers	(9,5)	1,2

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Annexe aux comptes individuels IFRS

7. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Cofiroute calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale française. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de Cofiroute et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt s'élève à 272,5 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 253,0 millions d'euros au 31 décembre 2018.

7.1. Analyse de la charge nette d'impôt

(en millions d'euros)	2019	2018
Impôts courants	(282,7)	(258,7)
Impôts différés	10,2	5,7
Total	(272,5)	(253,0)

La charge nette d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par Cofiroute, appartenant au groupe d'intégration fiscale VINCI;
- la contribution sociale de solidarité de 3,3 % du taux d'impôt des sociétés;
- l'impact des variations non courantes de la fiscalité différée (abaissement du taux d'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 25,00 % à partir de 2022).

7.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt ressort à 34,45 % sur l'exercice 2019, contre 34,08 % en 2018.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018
Résultat avant impôt	791,1	742,2
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique attendu	(272,4)	(255,6)
Différences permanentes et autres	(0,1)	2,9
Impôt effectivement constaté	(272,5)	(252,6)
Taux d'impôt effectif	34,45 %	34,08 %

7.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	Variations				31/12/2018
	31/12/2019	Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraites	6,1	0,4	0,4		5,3
Immobilisations du domaine concédé	20,0	0,8			19,1
Différences temporelles sur provisions	2,6	0,1		2,5	0,0
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,1	(0,0)	0,1		
Locations financements	1,7	1,7			
Autres	11,7	0,5	(0,0)	(2,5)	13,7
Total	42,1	3,6	0,4	(0,0)	38,1
Impôts différés passifs					
Immobilisations du domaine concédé	(166,3)	5,5			(171,8)
Locations financements	(1,7)	(1,7)			
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(1,7)	0,5	0,1		(2,4)
Autres	(2,1)	2,3			(4,4)
Total	(171,8)	6,6	0,1		(178,5)
Impôts différés nets	(129,7)	10,2	0,5	(0,0)	(140,4)

Les impôts différés nets passifs s'élèvent à 129,7 millions d'euros (contre 140,4 millions d'euros en 2018).

8. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net, rapporté au nombre d'actions de l'exercice. Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2018 et 2019. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

Le résultat net par action ressort à 127,78 euros en 2019 (120,56 euros en 2018).

D. Contrats de concession

Cofiroute, selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IFRS 15, les obligations de performance étant réalisées de façon continue ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IFRS 15.

Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple "pass through" ou "shadow toll"), le modèle de "l'actif incorporel" s'applique.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé".

Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié reflétant le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux deux contrats de concession de Cofiroute.

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Annexe aux comptes individuels IFRS

9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

9.1. Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coût des infrastructures en service ^(*)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2018	8 066,1	180,0	8 246,1
Acquisitions de la période	34,7	104,7	139,4
Autres mouvements	86,3	(87,2)	(0,9)
Au 31/12/2018	8 187,1	197,5	8 384,6
Acquisitions de la période	25,8	133,5	159,3
Autres mouvements	57,2	(61,9)	(4,7)
Au 31/12/2019	8 270,1	269,0	8 539,2
Amortissements			
Au 01/01/2018	(3 477,9)		(3 477,9)
Amortissements de la période	(204,2)		(204,2)
Autres mouvements	(0,0)		(0,0)
Au 31/12/2018	(3 682,2)		(3 682,2)
Amortissements de la période	(210,0)		(210,0)
Autres mouvements	(0,0)		(0,0)
Au 31/12/2019	(3 892,1)		(3 892,1)
Valeur nette			
Au 01/01/2018	4 588,2	180,0	4 768,2
Au 31/12/2018	4 504,9	197,5	4 702,4
Au 31/12/2019	4 378,0	269,0	4 647,1

(*) Subventions d'investissement déduites.

La hausse des immobilisations incorporelles du domaine concédé en valeur brute correspond principalement aux 159,3 millions d'euros d'acquisitions réalisées en 2019 (contre 139,4 millions d'euros en 2018). Elles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 133,5 millions d'euros en 2019 liées principalement à la poursuite des travaux des deuxièmes phases d'aménagement du réseau interurbain (ERI2) et à la mise en œuvre du Plan de relance autoroutier signé en 2015.

9.2. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par Cofiroute sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2019	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage - France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : 30 juin 2034	Actif incorporel
Duplex A86 - France (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : fin décembre 2086	Actif incorporel

9.3. Engagements donnés au titre des contrats de concession

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, Cofiroute s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Au 31 décembre 2019, le montant d'engagement d'investissement prévu dans le cadre des contrats de concession est de 762,2 millions d'euros, contre 869,2 millions d'euros en 2018.

E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

10. Immobilisations corporelles et autres incorporelles

10.1. Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre de Cofiroute. Elles comprennent également les immobilisations corporelles d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

Les biens sont amortis à compter de leur mise en service.

(en millions d'euros)	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Agencements, matériels, installations techniques et autres	Droits d'utilisation des immobilisations du domaine concédé	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2018	876,7	1,3	19,8		897,8
Acquisitions de la période	3,2		1,5		4,7
Sorties de la période	(3,1)	(0,0)	(0,0)		(3,2)
Autres mouvements	27,1	0,2	0,1		27,5
Au 31/12/2018 publié	903,9	1,5	21,4		926,8
Au 01/01/2019 retraité IFRS 16	903,9	1,5	21,4	7,8	934,6
Acquisitions de la période	28,6		2,1		30,7
Sorties de la période	(3,4)	(0,0)	(1,9)		(5,3)
Autres mouvements	1,9	(0,0)	0,4	0,7	3,0
Au 31/12/2019	931,1	1,4	22,0	8,5	963,0
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2018	(648,3)		(14,0)		(662,3)
Amortissements de la période	(43,5)		(2,1)		(45,6)
Sorties de la période	3,1		0,0		3,1
Autres mouvements	(0,0)		(0,0)		(0,0)
Au 31/12/2018 publié	(688,7)		(16,1)		(704,8)
Au 01/01/2019 retraité IFRS 16	(688,7)		(16,1)		(704,8)
Amortissements de la période	(40,0)		(2,9)	(2,9)	(45,8)
Sorties de la période	3,3		1,9		5,1
Autres mouvements	(0,0)		(0,2)		(0,2)
Au 31/12/2019	(725,4)		(17,4)	(2,9)	(745,7)
Valeur nette					
Au 01/01/2018	228,5	1,3	5,8		235,6
Au 31/12/2018 publié	215,3	1,5	5,3		222,0
Au 01/01/2019 retraité IFRS 16	215,3	1,5	5,3	7,8	229,9
Au 31/12/2019	205,7	1,4	4,6	5,6	217,4

Les droits d'utilisation des immobilisations du domaine concédé concernent essentiellement des immeubles de bureaux et des véhicules.

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Annexe aux comptes individuels IFRS

10.2. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. Elles comprennent les logiciels, les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour une valeur brute de 22,4 millions d'euros.

Le cumul des amortissements constatés à fin 2019 s'élève à 19,5 millions d'euros.

10.3. Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex: évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex: diminution significative du chiffre d'affaires...).

Cofiroute n'a pas constaté de pertes de valeur significatives sur immobilisations corporelles et incorporelles en 2019 ni en 2018.

11. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Cofiroute applique le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9, et enregistre par conséquent une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue à maturité.

À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur qui tiennent compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une analyse des pertes constatées sur l'exercice est conduite afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

11.1. Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			Variation BFR liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,6	1,9	(0,4)	0,0
Clients et autres débiteurs	110,7	106,5	4,3	(0,2)
Autres actifs courants d'exploitation	53,8	50,9	2,8	0,1
Stocks et créances d'exploitation (I)	166,0	159,4	6,7	(0,0)
Fournisseurs	(37,9)	(39,3)	1,4	(0,0)
Autres passifs courants d'exploitation	(114,1)	(114,8)	(4,2)	4,9
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(152,0)	(154,1)	(2,8)	4,9
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I+II)	14,1	5,3	3,9	4,9
Provisions courantes	(270,0)	(258,4)	(1,7)	(10,0)
<i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>0,0</i>	<i>(0,5)</i>	<i>0,0</i>	<i>0,5</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(256,0)	(253,1)	2,2	(5,1)

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

11.2. Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	Échéances				
		< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,6	1,6				
Clients et autres débiteurs	110,7	110,7				
Autres actifs courants d'exploitation	53,8	30,8	11,8		11,2	
Stocks et créances d'exploitation	I 166,0	143,0	11,8		11,2	
Fournisseurs	(37,9)	(37,9)				
Autres passifs courants d'exploitation	(114,1)	(106,0)	(0,1)	(2,9)	(1,6)	(3,6)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II (152,0)	(143,8)	(0,1)	(2,9)	(1,6)	(3,6)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II 14,1	(0,8)	11,7	(2,9)	9,6	(3,6)

11.3. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients facturées	20,1	21,3
Dépréciations - créances clients	(10,1)	(9,6)
Créances clients nettes	10,1	11,7

Au 31 décembre 2019, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 0,1 million d'euros (0,3 million d'euros au 31 décembre 2018). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 2,5 millions d'euros (2,6 millions d'euros au 31 décembre 2018) et sont dépréciées à hauteur de 2,1 millions d'euros (2,1 millions d'euros au 31 décembre 2018).

11.4. Analyse des provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation est comptabilisé en "Autres produits et charges financières".

Au cours des exercices 2019 et 2018, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Clôture
01/01/2018	238,2	33,7	(22,2)	(8,8)	0,2	241,0
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	240,0	30,4	(23,4)	(5,7)	16,2	257,5
Autres risques courants	1,0	0,0	(0,1)	(0,1)		0,9
31/12/2018	241,0	30,5	(23,5)	(5,8)	16,2	258,4
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	257,5	46,1	(26,0)	(8,2)		269,4
Autres risques courants	0,9	0,1	(0,4)			0,6
31/12/2019	258,4	46,2	(26,4)	(8,2)		270,0

Les provisions courantes sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent au 31 décembre 2019 à 270,0 millions d'euros (contre 258,4 millions d'euros au 31 décembre 2018) et concernent essentiellement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex A86. Le montant de ces provisions s'établit à 269,4 millions d'euros au 31 décembre 2019 (257,5 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Annexe aux comptes individuels IFRS

12. Dettes relatives aux contrats de location

À la date de début contrat, la dette est évaluée sur la base de la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur, c'est-à-dire :

- les paiements de montants fixes, sous déduction des sommes reçues du bailleur en vue d'encourager la conclusion du contrat ;
- les paiements variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, étant précisé que les paiements futurs sont pris en considération sur la base du niveau de l'indice ou du taux à la date de commencement du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation de contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

La dette peut être ré-évaluée dans les situations suivantes : révision de la durée de location ; modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ; ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ; révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

La mise en application de la norme IFRS 16 " Contrats de location " a conduit Cofiroute à comptabiliser au 1^{er} janvier 2019, une dette au titre des contrats de location à la date de transition à hauteur de 7,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 5,6 millions d'euros, dont 2,7 millions d'euros au titre de la part à plus d'un an et 2,9 millions d'euros au titre de la part à moins d'un an.

La variation nette enregistrée au titre de la période écoulée, soit - 2,2 millions d'euros se décompose comme suit :

- nouvelles dettes de location depuis le 1^{er} janvier 2019 : + 0,8 million d'euros ;
- remboursements des dettes de location sur la période : - 3,0 millions d'euros.

Échéancier de la dette de location non courante

<i>(en millions d'euros)</i>	Dette de location non courante	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Dettes de location liée aux actifs immobiliers	2,2	2,2		
Dettes de location liée aux actifs mobiliers	0,6	0,4	0,2	
31/12/2019	2,7	2,5	0,2	0,0

F. Capitaux propres

13. Informations relatives aux capitaux propres

13.1. Capital social

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2019 et 2018. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

13.2. Opérations constatées directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net		
Réserve à l'ouverture ⁽¹⁾	0,7	0,9
Autres variations de juste valeur de la période	(0,2)	
Éléments constatés en résultat	(0,3)	(0,3)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (éléments recyclables en résultat)	0,2	0,7
Effet d'impôt associé	(0,1)	(0,2)
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	0,1	0,4
Instruments de capitaux propres		
Réserve à l'ouverture ⁽¹⁾		
Variations de juste valeur de la période ⁽²⁾	10,1	
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	10,1	
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		
Réserve à l'ouverture	(2,5)	(2,6)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	(2,2)	0,4
Effet d'impôt associé	0,4	(0,2)
Réserve nette d'impôt à la clôture	(4,3)	(2,5)
Réserve nette d'impôt totale (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	5,8	(2,5)
Total opérations reconnues directement en capitaux propres	6,0	(2,0)

⁽¹⁾ Les montants ont été retraités conformément à la première application au 1^{er} janvier 2018 de la norme IFRS 9 "Instruments financiers".

⁽²⁾ Variation de valeur des titres de participations évalués à la juste valeur par capitaux propres ayant été cédés.

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement les couvertures d'emprunts à taux variable. Ces opérations sont décrites en note G.17.1.3. "Description des opérations de couverture de flux de trésorerie".

14. Dividendes

Le solde du dividende de l'exercice 2018 a été versé en mars 2019 et s'élève à 486,4 millions d'euros.

Un acompte sur dividendes au titre de l'exercice a été versé en août 2019 et s'élève à 100,2 millions d'euros.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2019 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mars 2020 (note J).

G. Financement et gestion des risques financiers

15. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, Cofiroute ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en "dettes financières courantes".

Au 31 décembre 2019, l'endettement financier net, tel que défini par Cofiroute, ressort à - 3 628,3 millions d'euros en baisse de 8,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018.

L'endettement financier net, s'analyse comme suit :

Analyse par catégorie comptable	(en millions d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
		Non Courant	Courant ⁽¹⁾	Total	Non Courant	Courant ⁽¹⁾	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	(3 187,5)	(45,7)	(3 233,3)	(3 140,5)	(46,2)	(3 186,6)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(423,2)	(57,6)	(480,8)	(456,5)	(257,4)	(713,9)
	Dettes financières long terme⁽²⁾	(3 610,8)	(103,3)	(3 714,1)	(3 597,0)	(303,5)	(3 900,5)
	Autres dettes financières courantes						
	Découverts bancaires						
	I - Dettes financières brutes	(3 610,8)	(103,3)	(3 714,1)	(3 597,0)	(303,5)	(3 900,5)
	dont incidence des couvertures de juste valeur	(52,3)	0,0	(52,3)	(9,5)	(9,5)	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie			0,0			
	Équivalent de trésorerie		10,1	10,1		227,4	227,4
	Disponibilités		7,6	7,6		10,3	10,3
	II - Actifs financiers	0,0	17,7	17,7	0,0	237,6	237,6
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(30,9)	(1,3)	(32,2)	(39,2)	(0,8)	(40,0)
	Instruments dérivés actifs	83,1	17,3	100,4	48,7	17,1	65,9
	III - Instruments dérivés	52,2	16,0	68,2	9,5	16,3	25,9
	Endettement financier net (I + II + III)	(3 558,6)	(69,6)	(3 628,3)	(3 587,5)	(49,5)	(3 637,0)

⁽¹⁾ Part courante incluant les intérêts courus non échus.

⁽²⁾ Y compris part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité, en instruments dérivés actifs/passifs non courants pour la part à plus d'un an, et instruments dérivés actifs/passifs courants pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en instruments dérivés actifs/passifs courants quelles que soient leurs maturités.

La variation de l'endettement financier net se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Variations " non cash "								Clôture	
	Ouverture	Flux de trésorerie	Ref.	Variations de périmètre	Effets de change	Variations de Justes Valeurs	Autres Variations	Total " non cash "		Ref.
Emprunts obligataires	(3 140,5)		(3)			(42,8)	(4,2)	(47,1)	(4)	(3 187,5)
Autres emprunts et dettes financières	(456,5)	(20,0)	(3)				53,3	53,3	(4)	(423,2)
Dettes financières courantes	(303,5)	253,9					(53,7)	(53,7)		(103,3)
<i>dont part à moins d'un an des dettes long terme</i>	<i>(260,7)</i>	<i>260,7</i>	<i>(3)</i>				<i>(54,2)</i>	<i>(54,2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(54,2)</i>
<i>dont dettes financières courantes à l'origine</i>	<i>0,0</i>	<i>(6,8)</i>	<i>(3)</i>					<i>0,0</i>	<i>(1)</i>	<i>(6,8)</i>
<i>dont ICNE</i>	<i>(42,8)</i>						<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>(4)</i>	<i>(42,3)</i>
<i>dont découvert bancaire</i>	<i>0,0</i>							<i>0,0</i>	<i>(4)</i>	<i>0,0</i>
Actifs de gestion de trésorerie	0,0	0,0	(2)					0,0	(4)	0,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	237,6	(220,0)	(1)					0,0	(1)	17,7
Instruments dérivés nets	25,9	0,0				42,2	0,1	42,3		68,2
<i>dont IV des instruments dérivés</i>	<i>9,8</i>	<i>0,0</i>	<i>(2)</i>			<i>42,2</i>		<i>42,2</i>	<i>(4)</i>	<i>52,0</i>
<i>dont ICNE sur instruments dérivés</i>	<i>16,1</i>						<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>(4)</i>	<i>16,2</i>
Endettement financier net	(3 637,0)	13,9	(5)	0,0	0,0	(0,6)	(4,5)	(5,2)	(5)	(3 628,3)

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du TFT :

(en millions d'euros)	Ref.	31/12/2019
Variation de la trésorerie nette	(1)	(220,0)
Variations des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	233,9
Autres variations	(4)	(5,2)
Variation de l'endettement financier net	(5)	8,7

15.1. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2019, le montant au bilan des dettes financières à long terme est de 3 714,1 millions d'euros en baisse de 186,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018. Cela s'explique principalement par les remboursements d'emprunts pour 260,7 millions d'euros.

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2019 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019						31 décembre 2018	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
Emprunts Obligataires I				3 156,8	3 233,3	38,9	3 157,0	3 186,6
Émission obligataire 2006	EUR	5,000 %	mai-21	750,0	796,0	22,7	750,0	810,7
Émission TAP 2006	EUR	5,000 %	mai-21	350,0	357,7	10,6	350,0	355,7
Émission obligataire 2016	EUR	0,750 %	septembre-28	650,0	660,9	1,5	650,0	619,2
Émission obligataire 2016	EUR	0,375 %	février-25	650,0	652,2	2,2	650,0	647,7
Émission obligataire 2017	EUR	1,125 %	octobre-27	750,0	759,6	1,8	750,0	746,2
PEE mai 2019	EUR	TMOP	mai-20	6,8	6,8	0,0		
PEE mai 2018							7,0	7,1
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				482,1	480,8	3,3	715,8	713,9
BEI mars 2002	EUR	EUR3M + 0,31 %	mars-13 à mars-27	40,0	40,0	0,0	45,0	45,0
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,467 %	juin-13 à juin-27	26,7	26,7	0,0	30,0	30,0
BEI décembre 2004							200,0	200,0
BEI décembre 2005	EUR	4,115 %	décembre-12 à décembre-25	94,2	94,5	0,3	107,9	108,2
BEI décembre 2006	EUR	4,370 %	décembre-13 à décembre-29	29,4	29,5	0,1	32,4	32,4
BEI juin 2007	EUR	4,380 %	juin-14 à juin-29	131,3	134,2	2,9	144,4	147,6
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324 %	novembre-13 à novembre-28	140,6	136,0	0,0	156,3	150,6
Ligne de Crédit VINCI (*)	EUR	EURIBOR + 0,45 %	novembre-23	20,0	20,0			
Dettes financières long terme (I + II)				3 638,9	3 714,1	42,3	3 872,8	3 900,5

(*) Ligne de crédit interne avec VINCI (voir note G.16.2).

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Annexe aux comptes individuels IFRS

15.2. Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes de Cofiroute, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2019, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019					
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts (*)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires						
Capital	(3 233,3)	(3 156,8)	(6,8)	(1 100,0)		(2 050,0)
Flux d'intérêts		(236,0)	(70,8)	(70,8)	(47,3)	(47,3)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						
Capital	(480,8)	(482,1)	(74,2)	(54,8)	(168,0)	(185,1)
Flux d'intérêts		(52,8)	(10,9)	(9,6)	(20,9)	(11,3)
Sous Total : Dettes financières à long terme	(3 714,1)	(3 927,7)	(162,7)	(1 235,2)	(236,2)	(2 293,6)
I - Dettes financières	(3 714,1)	(3 927,7)	(162,7)	(1 235,2)	(236,2)	(2 293,6)
Équivalent de trésorerie	10,1	10,1	10,1			
Disponibilités	7,6	7,6	7,6			
II - Actifs financiers	17,7	17,7	17,7			
Instruments dérivés passifs	(32,2)	108,2	13,0	13,2	39,6	42,5
Instruments dérivés actifs	100,4	(6,8)	12,0	15,6	(17,2)	(17,2)
III - Instruments financiers dérivés	68,2	101,4	25,0	28,8	22,3	25,3
Endettement financier net (I + II + III)	(3 628,3)	(3 808,7)	(120,1)	(1 206,4)	(213,9)	(2 268,3)

(*) Pour les instruments financiers dérivés, les montants correspondent uniquement aux flux d'intérêts.

Au 31 décembre 2019, la maturité moyenne de la dette financière à long terme de Cofiroute est de 5,1 ans.

15.3. Covenants financiers

La documentation des financements de Cofiroute (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comporte pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

15.4. Notations de crédit

Au 31 décembre 2019, Cofiroute dispose de la notation financière Standard & Poor's suivante :

- long terme : A - ;
- perspective : positive ;
- court terme : A2.

16. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués de comptes rémunérés, d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2019, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 1 097,7 millions d'euros dont 17,7 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 1 080 millions d'euros d'encours disponible sur ligne de crédit interne avec VINCI (voir note G.16.2.).

16.1. Analyse de la trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Équivalents de trésorerie	10,1	227,4
Disponibilités	7,6	10,3
Trésorerie nette	17,7	237,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie	0,0	0,0
Trésorerie nette gérée	17,7	237,6

Les supports d'investissements utilisés par Cofiroute sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les placements ("actifs financiers de gestion de trésorerie" et "équivalents de trésorerie") sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

La totalité de la trésorerie est placée auprès de VINCI Autoroutes en compte courant. Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux valeurs mobilières de placement nanties dans le cadre de l'épargne salariale. La trésorerie empruntée auprès de VINCI Autoroutes en compte courant le cas échéant est présentée en dettes financières courantes.

Au 31 décembre 2019, l'encours global géré représente 17,7 millions d'euros.

16.2. Lignes de crédit revolver

La ligne de crédit interne avec VINCI de 1 100 millions d'euros est utilisée à hauteur de 20 millions d'euros.

Le montant autorisé et utilisé et la maturité de la ligne de crédit VINCI au 31 décembre 2019 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisation au 31/12/2019	Autorisation au 31/12/2019	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Ligne de crédit VINCI	20,0	1 100,0		1 100,0	
Total	20,0	1 100,0		1 100,0	

17. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Règles de gestion

Cofiroute a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels elle est exposée, et principalement du risque de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez Cofiroute sont prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans le cadre des règles définies dans les lignes directrices de trésorerie et Financement du Groupe. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient au Comité de trésorerie qui se réunit régulièrement afin d'analyser les principales expositions et de décider des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Annexe aux comptes individuels IFRS

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (principalement de taux), Cofiroute utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par Cofiroute sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IFRS 9 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être documenté, ainsi que les potentielles sources d'inefficacité ;
- l'inefficacité rétrospective doit être mesurée à chaque arrêté.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée en résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la "part efficace" de la couverture et en résultat de la période pour la "part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient "inefficace", les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019			31/12/2018		
		Actif	Passif	Juste valeur ^(*)	Actif	Passif	Juste valeur ^(*)
Dérivés de taux: Couverture de juste valeur	17.1.2	100,6	(32,0)	68,6	66,1	(40,4)	25,7
Dérivés de taux: Couverture de flux trésorerie	17.1.3		(0,2)	(0,2)			
Dérivés de taux: Non qualifié de couverture	17.1.4			0,0			
Autres dérivés		(0,2)		(0,2)	(0,2)	0,4	0,2
Dérivés de taux		100,4	(32,2)	68,2	65,9	(40,0)	25,9

^(*) La Juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 16,2 millions d'euros au 31/12/2019 et à 16,1 millions d'euros au 31/12/2018.

17.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact sur le résultat du coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, Cofiroute peut utiliser des produits dérivés optionnels (Cap) ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS. Cofiroute veille à ce que les instruments souscrits reflètent parfaitement l'exposition à couvrir, ainsi l'inefficacité de ses relations de couvertures n'est pas significative.

17.1.1. Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2019 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable et la part à taux variable capé ou lié à l'inflation avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Total au 31/12/2019	3 411,6	94 %	2,39 %				227,3	6 %	0,01 %	3 638,9	2,25 %
Total au 31/12/2018	3 422,5	89 %	2,56 %				431,3	11 %	0,02 %	3 900,5	2,27 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Total au 31/12/2019	1 861,6	51 %	2,60 %				1 777,3	49 %	0,45 %	3 638,9	1,55 %
Total au 31/12/2018	1 879,1	49 %	2,81 %				1 974,7	51 %	0,53 %	3 900,5	1,64 %

Sensibilité au risque de taux

Cofiroute est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour la part efficace n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2019 reste constant sur une année.

Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2019			
	Impact du calcul de sensibilité			
	Résultat		Capitaux propres	
	+ 25 bps	- 25 bps	+ 25 bps	- 25 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(4,5)	4,5		
Actifs à taux variable après couverture comptable	0,0	(0,0)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture				
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			1,3	(1,3)
Total	(4,5)	4,5	1,3	(1,3)

17.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable					
	Juste valeur	Notionnel	<1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2019	68,6	1 550,00		500,00		1 050,00
Au 31/12/2018	25,7	1 550,00			500,00	1 050,00

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe de Cofiroute.

17.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

L'exposition de Cofiroute aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2019.

Cofiroute met en place des swaps de taux d'intérêts et/ou des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Dans ce cadre, Cofiroute applique les modalités permises par l'amendement à IFRS 7 et IFRS 9 " Réforme des taux benchmark ", permettant de ne pas tenir compte des effets de la réforme des taux dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux d'intérêts couverts. Cela conduit à maintenir la qualification en comptabilité de couverture de flux de trésorerie des swaps de taux.

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Annexe aux comptes individuels IFRS

Au 31 décembre 2019, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2019					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(0,2)	500,0		500,0		
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(0,2)	500,0		500,0		
Dont couverture de flux de trésorerie certains	(0,2)	500,0		500,0		
Dont couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables						

Les montants inscrits en capitaux propres correspondent à des produits dérivés qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie dénoués et non dénoués. Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles Cofiroute s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2019 au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres	Montant repris au compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
Dont couverture de flux de trésorerie certains	(0,2)	(0,2)	0,0	0,0	0,0
Dont couverture de flux de trésorerie hautement probables	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0

17.1.4. Produits dérivés non qualifiés de couverture

Au 31 décembre 2019, Cofiroute ne détient aucun instrument non qualifié comptablement de couverture.

17.2. Risque de change

Cofiroute est exposé à un risque de change non significatif.

17.3. Risque de crédit et de contrepartie

Cofiroute est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement), de la souscription des produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et des créances financières.

Cofiroute a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Concernant le risque sur ses créances clients, Cofiroute considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de Cofiroute. L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.11.3. "Analyse des créances clients".

Instruments Financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la Direction Financière du Groupe lors de Comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par Cofiroute intègre une composante risque de contrepartie pour les instruments dérivés actifs et une composante "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2019, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2019 et conformément aux dispositions de l'IAS 32, les actifs et passifs financiers de Cofiroute (y compris instruments dérivés) ne sont pas compensés au bilan sauf dans le cas où Cofiroute bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentés dans l'état de situation financière IFRS.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette de Cofiroute résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	100,4	(0,2)	100,2	65,9	(4,0)	61,9
Instruments dérivés passifs	(32,2)	0,2	(32,0)	(40,0)	4,0	(36,0)
Instruments dérivés nets	68,2	0,0	68,2	25,8	0,0	25,9

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan.

18. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

En 2019, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

Rubriques au bilan et classes d'instruments	31/12/2019							Juste valeur		
	Dérivés à la juste valeur par résultat		Dérivés qualifiés de couverture		Catégories comptables		Total de la valeur nette comptable au bilan	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti				
I - Actifs financiers non courants							0,0			0,0
II - Instruments dérivés actifs	(0,2)	100,6					100,4	100,4		100,4
Équivalent de trésorerie			10,1				10,1	10,1		10,1
Disponibilités			7,6				7,6	7,6		7,6
III - Actifs financiers courants			17,7				17,7	17,7	0,0	0,0
Total actif	(0,2)	100,6	17,7	0,0	0,0	0,0	118,0	17,7	100,4	0,0
Emprunts obligataires						(3 233,3)	(3 233,3)	(3 348,2)	(6,8)	(3 355,0)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(480,8)	(480,8)		(485,5)	(485,5)
IV - Dettes financières à long terme						(3 714,1)	(3 714,1)	(3 348,2)	(492,3)	(3 840,4)
V - Instruments dérivés passifs		(32,2)					(32,2)		(32,2)	(32,2)
Autres dettes financières courantes							0,0	0,0		0,0
VI - Passifs financiers courants							0,0	0,0		0,0
Total passif	0,0	(32,2)	0,0	0,0	0,0	(3 714,1)	(3 746,3)	(3 348,2)	(524,5)	0,0
Total	(0,2)	68,4	17,7	0,0	0,0	(3 714,1)	(3 628,3)	(3 330,5)	(424,1)	(3 754,6)

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Annexe aux comptes individuels IFRS

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2018 selon les catégories définies par l'IAS 39 :

Rubriques au bilan et classes d'instruments	31/12/2018							Juste valeur			
	Catégories comptables										
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
I - Actifs financiers non courants							0,0				0,0
II - Instruments dérivés actifs	(0,2)	66,1					65,9		65,9		65,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie							0,0		0,0		0,0
Équivalent de trésorerie			227,4				227,4	227,4			227,4
Disponibilités			10,3				10,3	10,3			10,3
III - Actifs financiers courants			237,6				237,6	237,6	0,0	0,0	237,6
Total actif	(0,2)	66,1	237,6	0,0	0,0	0,0	303,5	237,6	65,9	0,0	303,5
Emprunts obligataires						(3 186,6)	(3 186,6)	(3 225,8)	(7,1)		(3 232,9)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(713,9)	(713,9)		(719,5)		(719,5)
IV - Dettes financières à long terme						(3 900,5)	(3 900,5)	(3 225,8)	(726,6)		(3 952,4)
V - Instruments dérivés passifs	0,4	(40,4)					(40,0)		(40,0)		(40,0)
Autres dettes financières courantes							0,0	0,0			0,0
VI - Passifs financiers courants							0,0	0,0			0,0
Total passif	0,4	(40,4)	0,0	0,0	0,0	(3 900,5)	(3 940,5)	(3 225,8)	(766,6)	0,0	(3 992,4)
Total	0,2	25,7	237,6	0,0	0,0	(3 900,5)	(3 637,0)	(2 988,1)	(700,8)	0,0	(3 688,9)

H. Avantages du personnel et paiements en actions

19. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2019, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour engagements de retraite	22,5	19,7
Autres provisions non courantes	0,5	0,0
Total des provisions non courantes à plus d'un an	23,0	19,7

19.1. Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent principalement :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée);
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en "Autres passifs courants hors exploitation".

Au 31 décembre 2019, les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 23,2 millions d'euros (dont 22,5 millions d'euros à plus d'un an) contre 20,1 millions d'euros au 31 décembre 2018 (dont 19,7 millions d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan IFRS. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,60 %	1,70 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	1,00 %	1,00 %

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	26,8	24,0
Juste Valeur des actifs de couverture	(3,6)	(3,9)
Déficit (ou surplus)	23,2	20,1
Provision reconnue au passif du bilan	23,2	20,1

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2019

Annexe aux comptes individuels IFRS

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	24,0	24,1
dont engagements couverts par des actifs de couverture	3,9	4,7
Coût des services rendus au cours de la période	0,8	0,9
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	0,4	0,4
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	2,2	(0,3)
dont impact des changements d'hypothèses démographiques	0,0	0,0
dont impact des changements d'hypothèses financières	3,0	0,1
dont gains et pertes d'expérience	(0,8)	(0,5)
Prestations versées aux bénéficiaires	(0,6)	(0,8)
Cessions d'entreprises et autres	(0,0)	(0,2)
À la clôture de la période	26,8	24,0
dont engagements couverts par des actifs de couverture	3,6	3,9

^(*) Gains et pertes actuariels correspondant principalement aux changements des hypothèses financières, notamment de taux d'actualisation.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	3,9	4,7
Produits d'intérêts sur la période	0,1	0,1
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	0,0	0,0
Prestations versées aux bénéficiaires	(0,4)	(0,9)
À la clôture de la période	3,6	3,9

^(*) Gains et pertes actuariels correspondant principalement aux changements des hypothèses financières, notamment de taux d'actualisation.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	20,1	19,3
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	1,1	1,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	2,2	(0,4)
Prestations versées aux bénéficiaires	(0,2)	0,1
À la clôture de la période	23,2	20,1

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Coût des services rendus au cours de la période	(0,8)	(0,9)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(0,4)	(0,4)
Produits d'intérêts sur la période	0,1	0,1
Impact des liquidations de régime et autres	0,1	0,2
Total	(1,1)	(1,0)

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2019	31/12/2018
	Zone Euro	Zone Euro
Actions	6 %	7 %
Obligations	87 %	85 %
Immobilier	7 %	8 %
Total répartition des actifs de couverture	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	3,6	3,9
Taux de couverture de la dette actuarielle (en %)	13 %	16 %

19.2. Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement la provision relative aux médailles du travail (0,8 million d'euros au 31 décembre 2019) et les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS). Elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

20. Paiements en actions

Principes comptables

Les salariés de Cofiroute bénéficient des plans d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe (en France et à l'international) octroyés par la société mère VINCI.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans d'épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS2 "Paiements fondés sur des actions". L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, Cofiroute a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, "Paiements en actions (IFRS 2)", du résultat opérationnel courant.

Plans d'attribution d'actions de performance

S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Le Conseil d'administration de VINCI du 5 février 2019 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe, 97,27 % des actions de performance du plan 2016.

Le Conseil d'administration de VINCI du 17 avril 2019 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance qui consiste en l'attribution à certains collaborateurs, d'une allocation conditionnelle d'actions de performance. Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

Plan d'épargne Groupe VINCI

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscriptions conformément aux autorisations de l'assemblée générale. En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 3 500 euros par personne et par an depuis le 1^{er} janvier 2018, contre un montant maximum de l'abondement de 2 500 euros auparavant. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2018 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

Par ailleurs, VINCI a procédé en 2019 au versement à l'ensemble des salariés en France justifiant d'une ancienneté de 3 mois au 15 décembre 2019 un abondement unilatéral de 400 euros, au travers du plan d'épargne Groupe. Ce nouvel abondement s'ajoute à l'abondement classique dont bénéficie les salariés à hauteur de 3 500 euros portant le plafond total d'abondement à 3 900 euros par personne en 2019.

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2019 au titre des paiements en actions s'est élevée à 3,2 millions d'euros (2,5 millions d'euros en 2018) dont 0,5 million d'euros au titre de l'abondement unilatéral 2019.

I. Autres notes

21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le Groupe VINCI et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

21.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par Cofiroute aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif de Cofiroute. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2019 et 2018 selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2019	2018
Rémunérations	1,2	1,2
Charges sociales patronales	0,6	0,6
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Indemnités de fin de contrat	0,1	0,0
Paiements en actions ^(*)	0,9	0,9
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,3	0,4

^(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note H.20. " Paiements en actions ".

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note H.19.1. " Provisions pour engagements de retraite ".

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

21.2. Transactions avec le Groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2019 et 2018 entre Cofiroute et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI (en millions d'euros)	2019	2018
Charges de construction	(23,8)	(33,3)
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,7	1,7
Autres charges externes	(40,9)	(15,2)
Charges et produits financiers	(0,0)	(0,0)
Créances clients	3,7	3,7
Fournisseurs d'exploitation	12,2	15,8
Dettes sur immobilisations du domaine concédé	2,8	10,3
Distribution de dividendes	586,6	461,5

22. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des commissaires aux comptes est de 156 milliers d'euros pour l'exercice 2019 (en légère baisse par rapport à 2018).

Il se décompose en 105 milliers d'euros pour PwC (dont 95 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes et 10 milliers d'euros correspondants à d'autres missions facturées en 2019) et 51 milliers d'euros pour KPMG (dont 40 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes et 11 milliers d'euros correspondants à d'autres missions facturées en 2019).

J. Événements postérieurs à la clôture

Tarifs

Les tarifs du Duplex A86 ont été augmentés au 1^{er} janvier 2020 en application de l'arrêté interministériel du 26 décembre 2019.

Les tarifs de péage du réseau interurbain seront augmentés au 1^{er} février 2020 en application du Contrat de concession et du Contrat de plan. La hausse du tarif kilométrique moyen est de + 0,71 %.

Affectation du résultat 2019

Le Conseil d'administration a arrêté, le 31 janvier 2020, les états financiers individuels IFRS au 31 décembre 2019. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mars 2020 un dividende de 136,12 euros par action au titre de cet exercice, qui compte tenu de l'acompte déjà versé en août 2019 (24,69 euros par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 111,43 euros par action, lequel serait versé au plus tard le 30 mars 2020.

K. Litiges

À la connaissance de la société Cofiroute, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels IFRS

Cofiroute
12, rue Louis Blériot
92506 Rueil-Malmaison Cedex

Monsieur le Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cofiroute et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes individuels IFRS de la société Cofiroute relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes individuels IFRS ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes individuels IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes individuels IFRS. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

À notre avis, les comptes individuels IFRS présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A.3. « Changement de méthodes comptables » de l'annexe aux comptes individuels IFRS, qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 janvier 2020

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bertrand Baloche

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Karine Dupré

Comptes annuels

Comptes annuels	62
Bilan actif	62
Bilan passif	63
Compte de résultat	64
Tableau des flux de trésorerie	65
Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019	66
1. Règles et méthodes d'évaluation	66
1.1. Immobilisations	66
1.2. Stocks	67
1.3. Créances clients et autres créances d'exploitation	67
1.4. Valeurs mobilières de placement	67
1.5. Emprunts	67
1.6. Instruments financiers	67
1.7. Subventions d'investissement	67
1.8. Provisions pour risques et charges	67
1.9. Paiement en actions	67
1.10. Impôts sur les sociétés	68
1.11. Consolidation	68
1.12. Faits marquants	68
2. Notes sur les comptes	68
2.1. Actif	68
2.2. Passif	69
2.3. Compte de résultat	71
2.4. Informations complémentaires	73
3. Autres informations	74
3.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction	74
3.2. Transactions avec le Groupe VINCI	74
4. Évènements post-clôture	74

Comptes annuels

Bilan actif

(en millions d'euros)

Actif	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	25,1	22,1	3,0	0,1
Immobilisations du domaine propre				
Terrains	1,4	0,0	1,4	1,4
Agencements - Installations	7,3	6,8	0,5	1,1
Autres immobilisations corporelles	12,1	8,0	4,1	5,5
	20,9	14,8	6,1	8,0
Immobilisations mises en concession				
Biens non renouvelables en service	8 188,1	3 825,9	4 362,2	4 477,9
Biens renouvelables en service	1 003,9	844,6	159,3	181,9
Biens non renouvelables en cours	269,0	0,0	269,0	198,1
Biens renouvelables en cours	47,4	0,0	47,4	35,3
	9 508,4	4 670,5	4 837,9	4 893,2
Immobilisations financières				
Participation et créances rattachées	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts et cautionnements	0,0	0,0	0,0	0,0
	0,0	0,0	0,0	0,0
Stocks de matières	1,6	0,0	1,6	1,9
Créances				
Clients	120,8	2,1	118,7	114,1
Personnel	0,7	0,0	0,7	0,1
État	20,4	0,0	20,4	26,1
Avances et acomptes versés sur travaux	0,0	0,0	0,0	
Autres créances	40,3	8,0	32,2	248,4
	182,2	10,1	172,1	388,6
Charges constatées d'avance	44,1	0,0	44,1	43,2
Primes et frais d'émission	46,4	32,8	13,6	17,2
Comptes financiers	7,6	0,0	7,6	10,3
Écart de conversion actif	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	9 836,2	4 750,3	5 085,9	5 362,5

Bilan passif

(en millions d'euros)

31 décembre 2019

31 décembre 2018

Passif	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capitaux propres		
Capital Social	158,3	158,3
Réserve légale	15,8	15,8
Autres réserves	4,2	4,2
Report à nouveau	13,1	105,7
Résultat à affecter	0,0	0,0
Résultat de l'exercice	539,4	490,3
Acompte sur dividendes	(100,2)	(96,5)
Subventions d'investissement	247,5	245,7
Provisions réglementées	14,6	17,9
	892,7	941,3
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques et charges	273,6	270,0
Dettes financières		
Autres emprunts	3 681,2	3 915,6
	3 681,2	3 915,6
Dettes		
Fournisseurs	101,6	98,1
Clients - dépôts de garantie	20,3	20,2
Personnel	30,4	29,2
Dettes fiscales et sociales	61,8	56,9
Autres dettes	14,9	23,5
	229,2	227,9
Produits constatés d'avance	9,2	7,7
Écarts de conversion passif	0,0	0,0
Total	5 085,9	5 362,5

Comptes annuels

Compte de résultat

Compte de résultat

(en millions d'euros)

	2019	2018
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires		
Recettes de péage	1 460,1	1 422,1
Recettes accessoires	19,4	19,1
Montant net du chiffre d'affaires	1 479,5	1 441,1
Reprise de provisions	37,9	33,0
Produits divers	17,9	16,7
Total I	1 535,3	1 490,9
Charges d'exploitation		
Achats de matières consommables	9,7	10,4
Services extérieurs liés à l'investissement	28,8	28,3
Grosses réparations	35,0	31,9
Services extérieurs liés à l'exploitation	38,6	41,7
Transfert produits sur sinistres	(14,0)	(7,6)
Impôts et Taxes	175,9	173,7
Charges de personnel	82,8	85,1
Participation et Intéressement	12,1	11,3
Autres charges de gestion courante	8,6	8,5
Amortissements du domaine propre	2,6	3,7
Amortissements des biens renouvelables	43,0	44,6
Amortissements de caducité	201,0	196,8
Provisions pour charges d'exploitation	42,0	54,9
Total II	666,2	683,3
1. Résultat d'exploitation (I - II)	869,1	807,6
Produits financiers		
Autres produits financiers	36,1	53,2
Reprise de provisions	0,0	47,0
Total III	36,1	100,2
Charges financières		
Frais financiers	97,6	117,7
Total IV	97,6	117,7
2. Résultat financier (III - IV)	(61,5)	(17,5)
3. Résultat courant (1 + 2)	807,6	790,1
PRODUITS EXCEPTIONNELS V	15,1	5,6
CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	1,7	49,8
Résultat exceptionnel (V - VI)	13,4	(44,2)
Impôts sur les bénéfices, Impôts différés et contributions VII	281,6	255,6
Total des produits (I + III + V)	1 586,5	1 596,7
Total des charges (II + IV + VI + VII)	1 047,1	1 106,4
Bénéfice	539,4	490,3

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations liées à l'activité		
Capacité d'autofinancement, hors transferts de charges	777	754
Variation du Besoin en Fonds de Roulement ^(*)	221	610
A. Flux provenant de l'activité	998	1364
Opérations d'investissement		
Immobilisations	(192)	(171)
Subventions d'investissement	2	1
Cessions d'immobilisations et transferts	10	0
B. Flux provenant de l'investissement	(180)	(171)
Opérations de financement		
Dividendes	(587)	(462)
Emprunts et avances	27	7
Remboursements d'emprunts et avances	(261)	(737)
C. Flux provenant du financement	(820)	(1192)
Variation de trésorerie (A + B + C)	(2)	1
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10	9
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8	10
Trésorerie à la clôture de l'exercice y compris compte courant VINCI Autoroutes	18	238
^(*) Dont variation du compte courant VINCI Autoroutes	217	608

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019

1. Règles et méthodes d'évaluation

Les comptes de Cofiroute sont établis en euros conformément aux dispositions résultant du plan comptable général issu du règlement ANC n° 2014-3 modifié par le règlement ANC n° 2016-07.

1.1. Immobilisations

Elles se divisent en trois catégories : immobilisations du domaine concédé, immobilisations du domaine propre et immobilisations financières.

1.1.1. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé correspondent aux biens meubles et immeubles directement nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation du réseau autoroutier. Elles sont financées par le concessionnaire et seront remises gratuitement à l'État en fin de concession.

Elles sont inscrites à l'actif à leur coût de revient historique incluant :

- les terrains, les études, les travaux ainsi que les améliorations ultérieures ;
- les frais d'établissement et les charges sur emprunts : frais et primes d'émission, primes de remboursements et intérêts intercalaires ;
- le coût du personnel affecté au suivi de la construction de l'ouvrage.

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- immobilisations non renouvelables : leur durée de vie est supérieure à la durée de la concession et donne lieu, le cas échéant, à de grosses réparations. Elles sont notamment relatives à l'infrastructure du réseau et aux ouvrages d'art ;
- immobilisations renouvelables : leur durée de vie étant inférieure à la durée de la concession, elles doivent de ce fait être renouvelées une ou plusieurs fois en cours de concession. Elles correspondent en particulier aux matériels et équipements nécessaires à la sécurité, la viabilité et au péage.

Modalités d'amortissement

Les biens non renouvelables en service et les immobilisations d'exploitation font l'objet d'un amortissement de caducité. Les amortissements de caducité ont pour objet de ramener la valeur nette comptable de ces biens à une valeur nulle à l'expiration de la concession (et non de constater une dépréciation technique des biens).

- L'amortissement de caducité des biens non renouvelables est calculé linéairement entre la date de leur mise en service et la fin de la concession, sur la base du coût net des subventions reçues.
- La dotation d'amortissement de caducité appliquée aux immobilisations d'exploitation est calculée sur la base de leur valeur nette comptable rapportée au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin des concessions.

La différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'acquisition des immobilisations renouvelables ne donne pas lieu à constitution de provision pour renouvellement, car leur valeur nette est amortie en caducité.

Les amortissements industriels sont appliqués aux biens dont la durée de vie est inférieure à celle de la concession. Ils sont calculés selon un mode linéaire en application de l'article 39A du CGI. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement dérogatoire) est porté au passif au poste " Provisions réglementées ".

Les durées d'amortissement sont de 10 à 20 ans pour les bâtiments et de 3 à 10 ans pour les agencements, matériels, mobiliers et véhicules. Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur une durée d'un an.

1.1.2. Immobilisations du domaine propre

Les investissements correspondant à ces immobilisations sont la propriété de Cofiroute et se définissent par défaut. Elles comprennent toutes les immobilisations qui ne sont pas utilisées pour l'exploitation de l'autoroute concédée. Elles sont enregistrées à leur coût de revient et sont amorties linéairement sur leur durée de vie. Les durées d'amortissement sont de 3 à 10 ans pour les logiciels, agencements, matériels, mobiliers et véhicules.

1.2. Stocks

Les stocks des chlorures et des carburants sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré "CUMP". Les écarts sur inventaire sont rapportés au résultat de l'exercice.

1.3. Créances clients et autres créances d'exploitation

Ce poste comprend notamment les rétrocessions avec les sociétés d'autoroutes dans le cadre des mandats inter-sociétés.

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

1.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée, dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas prise en compte.

1.5. Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts, comprenant les primes d'émission, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

1.6. Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux de son endettement, la société a recours à des instruments financiers dérivés tels les swaps de taux d'intérêt, et les caps. Ces opérations étant effectuées à des fins de couverture, les profits ou pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

1.7. Subventions d'investissement

Les subventions reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Elles sont prises en réduction des immobilisations du domaine concédé pour le calcul de l'amortissement de caducité.

1.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture.

Une provision pour grosses réparations est calculée à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

1.9. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont celles définies par le Groupe VINCI. L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe, octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale, représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une charge à payer. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués et éventuellement ajustés à chaque clôture pour les éléments dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de critères financiers.

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote maximale de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 3 500 euros par personne et par an depuis le 1^{er} janvier 2018, contre un montant maximum de l'abondement de 2 500 euros auparavant. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Comptes annuels

Notes sur les comptes

1.10. Impôts sur les sociétés

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale signée le 30 janvier 2015, la société est redevable de l'impôt sur les bénéfices à l'égard de VINCI SA, société tête du groupe fiscal. La charge d'impôt comptabilisée dans les comptes de la société est égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère.

À partir du 1^{er} janvier 2019, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été remplacé par un allègement de cotisations patronales.

1.11. Consolidation

Cofiroute établit des comptes individuels IFRS, consolidés par intégration globale dans les comptes de la société VINCI SA au capital de 1 513 094 222,50 euros au 31 décembre 2019, 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex.

1.12. Faits marquants

Les mouvements sociaux nés dans le courant du mois d'octobre 2018, avaient connu sur la fin de l'année précédente un essor important sur le territoire français suite à l'annonce de la hausse du prix du carburant décidée par l'État dans le cadre de la transition énergétique et s'étaient étendus par la suite à diverses autres revendications.

Cofiroute avait été affecté par ce mouvement et, dans une moindre mesure, ces événements se sont poursuivis en début d'année 2019.

Depuis l'origine du mouvement, Cofiroute a supporté des préjudices tenant principalement à la perte de recettes de péage.

Les évolutions des principaux indicateurs de l'exercice tiennent ainsi compte d'un "effet de base" lié à ces éléments de l'exercice antérieur ainsi que de leur poursuite en début d'année.

En particulier, le trafic enregistré sur l'exercice est en hausse de + 1,5 %, soit + 1,5 % pour les véhicules légers et + 1,6 % pour les poids lourds.

De même, le ratio Excédent Brut d'exploitation sur chiffre d'affaires ressort à 75,7 % en 2019 contre 74,6 % en 2018.

Les opérations du Plan de relance autoroutier en cours se sont poursuivies à un rythme soutenu.

Pour les opérations du Plan d'investissement autoroutier, des conventions de financement, portant sur des opérations destinées à améliorer la mobilité dans les territoires, ont été formalisées avec des collectivités partenaires.

2. Notes sur les comptes

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations brutes

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2019	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2019
		Augmentations	Diminutions	Transferts	
Immobilisations incorporelles	0,1	0,1	(10,4)	35,2	25,1
Immobilisations du domaine propre	52,6	2,5	(0,1)	(34,1)	20,9
Immobilisations du domaine concédé:	9 325,0	189,8	(5,3)	(1,1)	9 508,4
- dont en service	9 091,5	28,3	(5,3)	77,5	9 192,0
- dont en cours	233,4	161,5	-	(78,6)	316,4
Immobilisations financières	0,0	-	-	-	0,0
TOTAL	9 377,7	192,4	(15,8)	0,00	9 554,4

Immobilisations du domaine concédé

Les investissements sur le réseau en service se sont élevés en 2019 à 190 millions d'euros. Ils portent notamment sur la mise en œuvre des différents programmes contractualisés avec l'État concédant, dont la poursuite des travaux des deuxièmes phases d'aménagement du réseau interurbain (ERI2) et la mise en œuvre du Plan de relance autoroutier signé en 2015.

2.1.2. Amortissements

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2019	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2019
		Dotations	Reprises	Transfert	
Immobilisations incorporelles	0,0	1,3	10,4	31,1	22,1
Immobilisations du domaine propre	44,6	1,3	0,0	(31,1)	14,8
Immobilisations du domaine concédé:					
- Amortissement de caducité	3 624,9	201,0	-		3 825,9
- Amortissement des biens renouvelables	806,8	43,0	5,2		844,6
TOTAL	4 476,3	246,7	15,7	0,0	4 707,4

Les dotations aux amortissements des immobilisations du domaine concédé demeurent stables, les durées des contrats de concession du réseau interurbain et de l'A86 n'ont pas évolué.

2.1.3. État d'échéance des créances

Le total des créances d'exploitation s'élève à 182,2 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Clients	120,8	120,8	-	-
État	0,7	0,7	-	-
Personnel	20,4	20,4	-	-
Avances et acomptes sur travaux	-	-	-	-
Autres créances	40,3	40,3	-	-
TOTAL	182,2	182,2	0,0	0,0

Le montant de 120,8 millions d'euros au poste "Clients" correspond essentiellement à la facturation Péage à établir ou restant à encaisser.

2.1.4. Provisions pour dépréciation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2019	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2019
		Augmentations	Diminutions	
Biens renouvelables	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Clients	2,0	0,1	0,0	2,1
Créances sinistres	7,6	3,7	3,3	8,0
TOTAL	9,6	3,8	3,3	10,2

2.1.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 44,1 millions d'euros. Elles comprennent principalement :

- la redevance domaniale versée en juillet 2019 pour le premier semestre 2020 pour 23,5 millions d'euros ;
- la Contribution volontaire exceptionnelle de 20 millions d'euros qui reste à étaler selon un échéancier défini avec l'État.

2.1.6. Primes et frais d'émission

Les primes et frais d'émission des emprunts s'élèvent à 46,4 millions d'euros en valeur brute, amortis à hauteur de 32,8 millions d'euros.

2.1.7. Comptes Financiers

Les comptes financiers de 7,6 millions d'euros correspondent à la trésorerie disponible en banque et en caisse.

2.2. Passif**2.2.1. Capital social**

Le capital social est réparti en 4 058 516 actions de 39 euros entièrement libérées.

2.2.2. Capitaux Propres

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2019	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2019
		Augmentations	Diminutions	
Capital Social	158,3	-	-	158,3
Réserve légale	15,8	-	-	15,8
Autres réserves	4,2	-	-	4,2
Report à nouveau	105,7	-	92,6	13,1
Résultat	490,3	539,4	490,3	539,4
Acompte sur dividendes	(96,5)	(100,2)	(96,5)	(100,2)
Subventions d'investissement	245,7	1,9	-	247,5
Provisions réglementées	17,9	1,4	4,7	14,6
TOTAL	941,3	442,5	491,1	892,7

Comptes annuels

Notes sur les comptes

2.2.3. Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2019	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre 2019
		Dotations	Utilisées	Reprises Non utilisées	Total reprises	
Provisions pour grosses réparations	269,0	37,3	26,0	8,2	34,2	272,2
Provisions autres avantages personnel	0,1	0,8	0,0	-	0,0	0,8
Provisions diverses	0,9	0,1	0,2	0,1	0,4	0,6
TOTAL	270,0	38,3			34,6	273,7

La provision pour grosses réparations couvre les dépenses futures d'entretien des chaussées, des ouvrages d'arts, des ouvrages hydrauliques, et d'équipements spécifiques sur la base d'un programme établi selon la périodicité de rénovation de chacun de ces éléments.

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement la provision relative aux médailles du travail (0,8 million d'euros au 31 décembre 2019) et les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS). Elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Les provisions diverses couvrent essentiellement des risques sociaux et fiscaux.

La couverture des engagements retraite de la société vis-à-vis de son personnel est partiellement externalisée via un contrat d'assurance spécifique dont le montant s'élève à 3,6 millions d'euros. L'engagement net à fin 2019 s'élève à 23,2 millions d'euros.

2.2.4. État d'échéance des dettes

Le total des dettes s'élève à 3 919,6 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes financières	3 681,2	123,3	1 322,8	2 235,1
Dettes d'exploitation	229,2	224,6		4,6
Produits constatés d'avance	9,2	3,0	2,6	3,6
TOTAL	3 919,6	350,9	1 325,4	2 243,2

2.2.5. Emprunts

Au 31 décembre 2019, le montant des emprunts et des intérêts courus s'élève à 3 681,2 millions d'euros qui se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2019	Mouvements de l'exercice		Au 31 décembre 2019
		Augmentations	Diminutions	
Emprunts obligataires	3 157,0	6,8	7,0	3 156,8
Autres emprunts et frais	715,8		253,7	462,1
Tirage sur ligne de crédit	0,0	20,0		20,0
Intérêts courus	42,8		0,6	42,3
TOTAL	3 915,6	26,8	261,2	3 681,2

(en millions d'euros)	Montant Brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	3 156,8	6,8	1 100,0	2 050,0
Autres emprunts et frais	462,1	54,2	222,8	185,1
Tirage sur ligne de crédit	20,0	20,0		
Intérêts courus	42,3	42,3	-	-
TOTAL	3 681,2	123,3	1 322,8	2 235,1

La documentation des financements de Cofiroute (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comporte pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

Ligne de crédit

La ligne de crédit interne avec VINCI de 1 100 millions d'euros est utilisée à hauteur de 20 millions d'euros.

Le montant autorisé et utilisé et la maturité de la ligne de crédit VINCI au 31 décembre 2019 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisation au 31/12/2019	Autorisation au 31/12/2019	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Ligne de crédit VINCI	20,0	1 100,0		1 100,0	
TOTAL	20,0	1 100,0		1 100,0	

2.2.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement :

- des droits d'usage de 3,8 millions d'euros versés par des opérateurs de télécommunications au titre de conventions sur plusieurs années, et qui sont rapportés aux résultats linéairement sur la période de la convention accordant ces droits ;
- des subventions liées au Programme d'Investissement Autoroutier (PIA) pour 2,7 millions d'euros.

2.2.7. Charges à payer

Les charges à payer concernent :

(en millions d'euros)	2019	2018
Fournisseurs	102,9	98,9
Personnel	28,6	28,2
Impôts et taxes	35,6	33,4
Créditeurs divers	7,4	8,9
Charges à payer financières	1,3	1,2
Intérêts courus non échus	42,3	42,8
Charges à payer	218,2	213,4

2.2.8. Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Clients factures à établir	100,6	94,8
Créditeurs divers, produits à recevoir	3,4	2,1
Produits à recevoir financiers	17,5	17,3
Produits à recevoir	121,6	114,2

2.3. Compte de résultat

2.3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018
Chiffre d'affaires	1 479,5	1 441,1
Recettes de péage	1 460,1	1 422,1
Recettes accessoires	19,4	19,1

2.3.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Achats et charges externes	112,1	112,3
Achats de matières consommables	9,7	10,4
Services extérieurs liés à l'investissement	28,8	28,3
Services extérieurs liés à l'exploitation	38,6	41,7
Grosses réparations	35,0	31,9

Comptes annuels

Notes sur les comptes

2.3.3. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation hors dotations et reprises aux amortissements et provisions.

(en millions d'euros)	2019	2018
Produits d'exploitation hors reprises de provisions	1 497,4	1 457,9
Chiffres d'affaires	1 479,5	1 441,1
Produits divers d'exploitation	17,9	16,7
Charges d'exploitation hors provisions et amortissements	377,5	383,3
Achats et charges externes	112,1	112,3
Remboursements sur sinistres	(14,0)	(7,6)
Coûts de personnel y compris participation des salariés	94,9	96,4
Impôts et taxes	175,9	173,7
Autres charges de gestion courante	8,6	8,5
Excédent brut d'exploitation	1 119,9	1 074,6

En 2019, le ratio Excédent Brut d'Exploitation sur chiffre d'affaires s'établit à 75,7 %. Il prend en compte la progression du chiffre d'affaires et la poursuite de la politique de maîtrise des charges d'exploitation de la société.

2.3.4. Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2019	2018
Excédent brut d'exploitation	1 119,9	1 074,6
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	(4,1)	(21,9)
Dotations aux amortissements	(246,7)	(245,0)
Résultat d'exploitation	869,1	807,6

2.3.5. Résultat financier

(en millions d'euros)	2019	2018
Produits financiers	36,1	100,2
Charges financières	(97,6)	(117,7)
Résultat financier	(61,5)	(17,5)

Le résultat financier se situe à - 61,5 millions d'euros en dégradation de - 44 millions d'euros par rapport à 2018, qui s'explique principalement par l'impact positif en 2018 relatif à la reprise de provision pour dépréciation des titres Toll Collect à hauteur de + 47 millions d'euros.

2.3.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2019	2018
Produits exceptionnels	15,1	5,6
Sur opérations de gestion	10,4	0,2
Reprises sur provisions	4,7	5,3
Charges exceptionnelles	1,7	49,8
Sur opérations de gestion (*)	0,3	48,1
Dotations aux amortissements et provisions	1,4	1,7
Résultat exceptionnel	13,4	(44,2)

^(*) Le montant de 48,1 millions d'euros du poste de charges "Sur opérations de gestion" en 2018 correspondait essentiellement à la charge exceptionnelle de - 47 millions d'euros inhérente à la sortie des titres Toll Collect.

2.3.7. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt d'un montant de - 281,6 millions d'euros est composée de :

- l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat courant à hauteur de - 272,4 millions d'euros et de - 1,1 million par le résultat exceptionnel;
- des crédits d'impôt obtenus pour un total de + 0,9 million d'euros;
- la contribution sociale de 3,3 % d'un montant de - 9 million d'euros.

2.3.8. Situation fiscale latente

La société a constitué au titre des amortissements dérogatoires une provision qui s'élève au 31 décembre 2019 à 14,6 millions d'euros, d'où il résulte une situation fiscale passive latente au taux de 33,33 %, de 4,9 millions d'euros.

2.4. Informations complémentaires**2.4.1. Engagements hors bilan**

Les principaux engagements hors bilan donnés par Cofiroute sont :

- engagements donnés soit sous forme de cautions émises par les banques au nom de Cofiroute, soit directement au profit de tiers : - 5,3 millions d'euros ;
- engagements d'investissements : dans le cadre de ses contrats de concession, la société s'est engagée à réaliser des investissements pour un montant de - 766,7 millions d'euros ;
- engagements relatifs aux contrats de location simple : - 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 et concernent essentiellement le bail des locaux du siège et les contrats de locations longues durées de véhicules.

Au 31 décembre 2019, Cofiroute dispose de plusieurs contrats concernant des instruments financiers à terme :

- des swaps où Cofiroute est receveur de taux fixe et payeur d'EURIBOR 3 mois (notionnel total de 1 550 millions d'euros). Ces swaps sont adossés (notionnels et échéances) à des émissions à taux fixe. Ils ont une valeur de marché positive de 52,3 millions d'euros (valeur nette des coupons courus) ;
- des swaps où Cofiroute est payeur de taux fixe et receveur d'EURIBOR 3 mois adossés à des positions à taux variable pour un notionnel total de 500 millions d'euros. Ils ont une valeur de marché négative de 0,2 million d'euros (valeur nette des coupons courus).

La valeur de marché (nette des coupons courus) au 31 décembre 2019 de l'ensemble de ces opérations est positive de 52,1 millions d'euros en faveur de Cofiroute. En comptabilité française, ces opérations sont considérées comme des opérations de couverture et ne sont comptabilisées au bilan qu'en cas d'impact symétrique de l'élément couvert. Ainsi, au 31 décembre 2019, ces instruments financiers n'ont pas d'impact au bilan.

Tableau de l'échéancier des instruments financiers utilisés au 31 décembre 2019

<i>(montant du notionnel en millions d'euros)</i>	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments détenus par Cofiroute				
Swaps payeurs taux variable et receveurs taux fixe	0,0	500,0	1050,0	1550,0
Swaps payeurs taux fixe et receveur taux variable	0,0	500,0	0,0	500,0

2.4.2. Effectif moyen

<i>(en nombre)</i>	Personnel salarié 2019
Managers	250
Autres collaborateurs	1095
TOTAL	1345

3. Autres informations**3.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction**

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au Comité exécutif de Cofiroute, comptabilisé en charges sur l'exercice 2018 et 2019, s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2019	2018
Rémunérations	1,2	1,2
Charges sociales patronales	0,6	0,6
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Indemnités de fin de contrat	0,1	0,0
Total charges comptabilisées	1,9	1,8
Provision pour retraites	0,3	0,4

Comptes annuels

Évènements post-clôture

3.2. Transactions avec le Groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2018 et 2019 entre Cofiroute et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,7	1,7
Autres charges externes	(40,9)	(15,2)
Charges et produits financiers	0,0	0,0
Créances clients	3,7	3,7
Fournisseurs d'exploitation	12,2	15,8
Dettes sur immobilisations du domaine concédé	2,8	10,3
Distribution de dividendes	586,6	461,5

4. Évènements post-clôture

Les tarifs du Duplex A86 ont été augmentés au 1^{er} janvier 2020 en application de l'arrêté interministériel du 26 décembre 2019.

Les tarifs de péage du réseau interurbain seront augmentés au 1^{er} février 2020 en application du Contrat de concession et du Contrat de plan. La hausse du tarif kilométrique moyen est de + 0,71 %.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Cofiroute SA
12, rue Louis Blériot
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Capital Social : 158 282 124 €

À l’Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de la société Cofiroute relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour grosses réparations

(Notes 1.8. et 2.2.3. « Provisions pour risques et charges » de l’annexe aux comptes annuels)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Vérifications spécifiques

Risque identifié

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour couvrir principalement les dépenses de grosses réparations des chaussées, des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Par ailleurs des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions pour grosses réparations, comptabilisées pour un montant de 272,2 millions d'euros au 31 décembre 2019, sont calculées sur la base d'un programme prévisionnel pluriannuel de travaux établi selon la périodicité de rénovation des ouvrages concédés et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour grosses réparations, qui représentent un montant significatif au passif du bilan, constituait un point clé de l'audit, dans la mesure où ces provisions reposent sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles des travaux sur plusieurs exercices et en raison de leur sensibilité aux hypothèses retenues.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société pour évaluer les provisions pour grosses réparations;
- corroborer les dépenses prévues à la clôture de l'exercice précédent, au titre de l'année 2019 avec les dépenses effectivement comptabilisées durant l'exercice 2019;
- procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions, en comparant les estimations de dépenses prévisionnelles pluriannuelles de grosses réparations retenues au 31 décembre 2019 avec celles retenues au 31 décembre 2018;
- réaliser un examen des estimations de dépenses prévisionnelles pluriannuelles de grosses réparations par rapport à la documentation disponible;
- tester la correcte application arithmétique des clauses d'indexation de contrats de travaux (principalement les indices TP01 et TP09).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Cofiroute par votre Assemblée générale du 22 mars 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 27 avril 2000 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 1^{ère} année de sa mission et le cabinet KPMG S.A. était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 26 février 2020

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bertrand Baloche

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Karine Dupré

Responsable du document

Attestation du responsable du document

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion figurant en page 3 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Marc BOURON

Directeur général

Contrôleurs légaux des comptes

Les commissaires aux comptes de la société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

Commissaires titulaires

KPMG SA	PricewaterhouseCoopers Audit
2 avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris La Défense Cedex France	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex France
Début du mandat en cours: AG du 23 mars 2018.	Début du mandat en cours: AG du 22 mars 2019.
Expiration du mandat actuel: à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2023.	Expiration du mandat actuel: à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2024.

Commissaires suppléants

KPMG AUDIT ID
2 avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris La Défense Cedex France
Début du mandat en cours: AG du 23 mars 2018.
Expiration du mandat actuel: à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2023.

Responsable de l'information financière

Frédéric VAUTIER, Directeur financier et membre du comité de direction (+ 33 1 55 94 70 00).

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

Crédit photo : Autoroute A10 : traversée de Tours – Photothèque VINCI Autoroutes / Pascal le Doaré



Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com